TABLED DOCUMENT NO. 29 - 14 (5) TABLED ON MAR 14 2002

Annual Report

of the Implementation Committee April 1, 2000–March 31, 2001

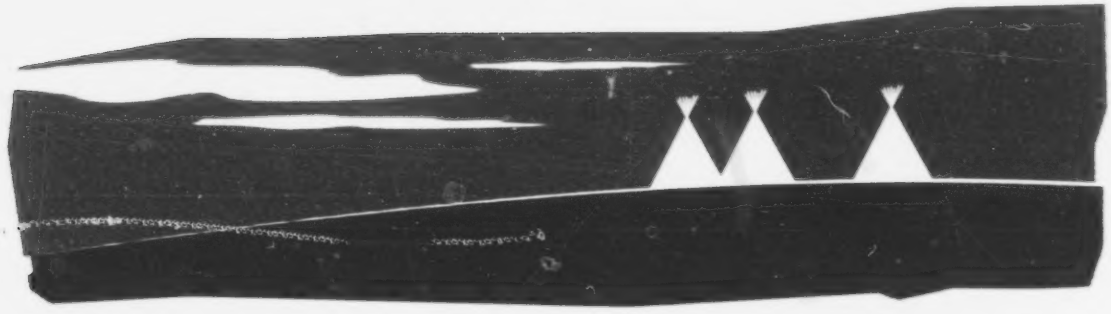

Sahtu Dene and Metis

Comprehensive Land Claim Agreement

The Sahtu Secretariat Inc.

Northwest Territories Canada

Canada

103-04173/

2001 Annual Report

Published under the authority of the
Minister of Indian Affairs and
Northern Development
Ottawa, 2001
www.ainc-inac.gc.ca

QS-5354-021-BB-A1
Catalogue No. R31-10/2001
ISBN 0-662-66189-3

© Minister of Public Works and Government
Services Canada

foreword

The Implementation Committee is pleased to provide its seventh annual report on the implementation of the Sahtu Dene and Metis Comprehensive Land Claim Agreement. The report covers the fiscal year from April 1, 2000 to March 31, 2001.

The Implementation Committee comprises a senior official from each of the parties: the Sahtu Secretariat Incorporated (SSI), the Government of the Northwest Territories (GNWT) and the Government of Canada. It functions by consensus and serves as a forum where parties can raise issues and voice their concerns.

The role of the Implementation Committee is to oversee, direct and monitor implementation of the Agreement. This annual report describes achievements and developments during the year. Information is contributed by various federal and territorial departments, the SSI and other bodies established under the Agreement.

We are committed to strengthening the partnerships that are key to the successful implementation of this Agreement. Our achievements to date are the product of partners working together to recognize Aboriginal rights in an atmosphere of mutual respect, and the commitment of the parties to fulfil obligations pursuant to this Agreement.

John Tutcho
Sahtu Secretariat
Incorporated

Mark Warren
Government of the
Northwest Territories

Aideen Nabigon
Government of
Canada

table of contents

Foreword i

Glossary of Acronyms and Abbreviations iv

1 Features of the Agreement 1

2 Highlights 2

3 Implementation Committee 3

4 Implementing Bodies 4
- 4.1 Enrolment 4
- 4.2 Arbitration Panel 4
- 4.3 Sahtu Renewable Resources Board 4
- 4.4 Mackenzie Valley Environmental Impact Review Board 6
- 4.5 Sahtu Land and Water Board 7
- 4.6 Sahtu Land Use Planning Board 8

5 The Sahtu Secretariat Incorporated 10
- 5.1 Board of Directors 10
- 5.2 Head Office 10
- 5.3 Community Renewable Resources Councils 10
- 5.4 Land Ownership 10
- 5.5 Sahtu Trust 10
- 5.6 Special Harvesting Areas 11
- 5.7 Aboriginal Human Resources Development Agreement 11
- 5.8 Deline Self-Government Negotiations 11

6 Government of the Northwest Territories 12
- 6.1 Ministry of Aboriginal Affairs 12
- 6.2 Resources, Wildlife and Economic Development 12
- 6.3 Education, Culture and Employment 12
- 6.4 Justice 13
- 6.5 Public Works and Services 13
- 6.6 Transportation 13
- 6.7 Municipal and Community Affairs 13
- 6.8 Northwest Territories Housing Corporation 13

7 Government of Canada 14
- 7.1 Economic Activity and Employment 14
- 7.2 Environmental and Wildlife Management 15
- 7.3 Heritage 16
- 7.4 Land and Water Management 16
- 7.5 Canada Customs and Revenue Agency 17
- 7.6 Other Implementation Activities 17
- 7.7 Federal Co-ordination of Implementation Activities 18

Appendices

Appendix A1: Membership of Implementing Bodies (as of March 31, 2001) 19

Appendix A2: Map of Sahtu Settlement Area 20

Appendix A3: Schedule of Capital Transfer Payments, 1994 to 2000 21

Appendix A4: Implementation Payments, 1994–1995 to 2000–2001 22

Appendix A5: Payments under Section 10.1 with Respect to Resource Royalties Received by Government 1993 to 2000 23

Appendix A6: Property Taxes Paid to GNWT 1994 to 2000 24

glossary of acronyms and abbreviations

AGJV	Arctic Goose Joint Venture
AHRDA	Aboriginal Human Resources Development Agreement
AIP	Agreement-in-Principle
C&S	Conservation and Preservation
CEAA	*Canadian Environmental Assessment Act*
CEAMF	Cumulative Effects Assessment and Management Framework
CIM	Cumulative Impact Monitoring
CIS	Commemorative Integrity Statement
CWS	Canadian Wildlife Service
DFO	Department of Fisheries and Oceans
GIS	Geographic Information System
GNWT	Government of the Northwest Territories
HRDC	Human Resources Development Canada
IB	Implementation Branch
INAC	Indian and Northern Affairs Canada
IPG	Institutions of Public Government
MAA	Ministry of Aboriginal Affairs
MOU	Memorandum of Understanding
MVEIRB	Mackenzie Valley Environmental Impact Review Board
MVLWB	Mackenzie Valley Land and Water Board
MVRMA	*Mackenzie Valley Resource Management Act*
NEB	National Energy Board
NWT	Northwest Territories
PAS	Protected Area Strategy
PCB	Polychlorinated biphenyl
PWGSC	Public Works and Government Services Canada
RRC	Renewable Resources Council
RRRC	Regional Renewable Resources Council
RWED	Resources, Wildlife and Economic Development
SLUPB	Sahtu Land Use Planning Board
SLWB	Sahtu Land and Water Board
SRRB	Sahtu Renewable Resources Board
SSA	Sahtu Settlement Area
SSI	Sahtu Secretariat Incorporated

features of the agreement

In July 1993, the Sahtu Dene and Metis voted to approve the Sahtu Dene and Metis Comprehensive Land Claim Agreement. After being approved by the governments of Canada and the Northwest Territories, the Agreement was signed on September 6, 1993, in Tulita (formerly Fort Norman). The *Sahtu Dene and Metis Land Claim Settlement Act* came into effect on June 23, 1994.

Under the Agreement, the Sahtu Dene and Metis:

- received title to 41,437 square kilometres of land in the Northwest Territories (NWT), an area slightly larger than Vancouver Island. Subsurface rights are included on 1,813 square kilometres of this land;
- will receive financial payments totalling $75 million (in 1990 dollars) over a 15-year period, as well as a share of the resource royalties paid to governments each year in the Mackenzie Valley;
- have their right to hunt and fish throughout the Sahtu Settlement Area (SSA) confirmed and their exclusive right to trap in the SSA established; and
- are guaranteed participation in institutions of public government (IPGs) for renewable resource management, land use planning, and land and water use within the SSA, and environmental impact assessment and review within the Mackenzie Valley.

The Agreement also provides for the negotiation of self-government agreements that will be brought into effect through federal and/or territorial legislation.

- On the seventh anniversary date of the Agreement, the SSI received a capital transfer payment of $8,300,034 after negotiation loans were deducted, and was paid $344,224 in resource royalties for the year. See Appendices A3 and A5.
- The Implementation Committee signed off amendments to the Implementation Plan as a result of the Five-Year General Review.
- As of December 31, 2000, 2,726 beneficiaries were covered by the Agreement.
- The Sahtu Renewable Resources Board, Gwich'in Renewable Resources Board and the Fisheries Joint Management Committee signed the Integrated Fisheries Management Plan for the Inconnu of the Lower Mackenzie River. The Sahtu Renewable Resources Board also signed the second draft of the Co-Management Plan for the Cape Bathurst, Bluenose-West and Bluenose-East Caribou Herds.
- The Mackenzie Valley Environmental Impact Review Board received 186 notifications of preliminary screening, of which seven were referred for environmental assessment.
- A memorandum of understanding was signed between the Mackenzie Valley Environmental Impact Review Board and the National Energy Board which outlines how these boards will co-operate on oil and gas environmental assessments.
- The Sahtu Land and Water Board received and processed 13 land use permit applications and six applications for Class B water licenses.
- The Sahtu Land Use and Planning Board's activities focussed on work related to capacity building, awareness creation, strengthening partnerships, information collection and analysis, land use plan production and management activities.
- The Sahtu Land Use and Planning Board's information collection and analysis campaign resulted in over 1,000 library holdings which have been catalogued in a Microsoft Access database. A search engine for the database was developed.
- The Economic Strategy Panel established by the Department of Resources, Wildlife and Economic Development of the GNWT released its report on economic strategies for the GNWT.
- The Protected Area Strategy Implementation Advisory Committee was established and includes representation from each of the regional Aboriginal organizations, including the SSI, industry, environmental non-government organizations, the Government of Canada and the GNWT.
- The allocation to the Sahtu Dene and Metis under the federal Aboriginal Human Resources Development Agreement was $483,582.
- Canada, through the Canadian Wildlife Service, developed Species at Risk legislation which is being studied by a parliamentary committee. The Sahtu Renewable Resources Board has been involved in the consultation process by means of regular appraisal and direct participation in workshops and meetings.
- The Edacho/Sahyoue NWT Protected Area Strategy Working Group composed of Parks Canada, Sahtu Dene, GNWT and Indian and Northern Affairs Canada developed the Commemorative Integrity Statement and the Conservation and Preservation Plan in consultation with the community and elders of Deline.
- Lands for the Edacho/Sahyoue National Historic Site were withdrawn for five years in February by Order-in-Council P.C. 2001-204 pursuant to the NWT Protected Area Strategy. Parks Canada was the sponsoring agency for this interim land withdrawal during which economic, cultural and ecological resource evaluations will take place.
- As of March 31, 2001, Natural Resources Canada had surveyed all municipal lands for the Sahtu communities. In addition, 73 percent, or 190 of the remaining 260 parcels of Sahtu lands had been surveyed.
- Indian and Northern Affairs Canada provided $352,434 to Sahtu bands and the SSI to support the traditional economy and encourage employment.

The Implementation Committee comprises three senior officials representing each of the parties involved in the Agreement. In 2000–2001, Brian Davidson represented the SSI, Mark Warren, Assistant Deputy Minister, Ministry of Aboriginal Affairs represented the GNWT, and Ashton Sabiston, Director, Implementation Management Directorate, Indian and Northern Affairs Canada (INAC) represented the Government of Canada.

As provided for in section 29.2 of the Agreement, the responsibilities of the Implementing Committee are to:

- oversee, direct and monitor the implementation of the Agreement and the Implementation Plan;
- adjust the schedule for carrying out implementation activities, reallocating implementation resources and amending the Implementation Plan as required;
- address disputes between the parties; and
- prepare a public annual report on the implementation of the Agreement.

The Committee met three times during the 2000–2001 fiscal year, in Yellowknife, Deline and Ottawa. Its activities included:

- finalize and distribute the Five-Year General Review of Implementation;
- sign off amendments to the Implementation Plan as a result of the Five-Year General Review;
- produce the 1999–2000 Annual Report;
- reallocate implementation funding as required;
- consider a number of implementation issues raised by the parties;
- oversee the reappointment of members to the Arbitration Panel;
- discuss the draft terms of reference and upcoming meeting related to the economic measures provisions of the Agreement;
- continue to review the proposed wording to the amendment of the Agreement on land exchange; and
- resolve the special harvesting access issue before it was referred to the formal dispute mechanism.

The GNWT co-ordinated a joint Sahtu Gwich'in Implementation Committee workshop to discuss operating guidelines and a formal procedures manual to be used by the respective implementation committees.

4 implementing bodies

The Agreement includes provisions to establish implementing bodies responsible for determining eligibility for enrolment as a beneficiary of the Agreement; managing wildlife resources, planning and regulating land and water use; settling disputes related to the interpretation of the Agreement and conducting both environmental impact assessments and reviews of development proposals. The membership, functions and time frame for the establishment of each of these bodies are specified in the Agreement.

Chapter 25 of the Agreement calls for the development of legislation to create several implementing bodies.

Progress in establishing implementing bodies is outlined below.

- The Arbitration Panel, Sahtu Land and Water Board (SLWB), Sahtu Land Use Planning Board (SLUPB), Mackenzie Valley Environmental Impact Review Board (MVEIRB), Sahtu Renewable Resources Board (SRRB) and Renewable Resources Councils (RRCs) are operational. Current memberships of these implementing bodies, excluding RRCs, are listed in Appendix A1.
- The Joint Working Group on Sahtu Heritage Places and Sites was operational.
- Chapter 27 of the Agreement mandates the establishment of a surface rights board after separate federal legislation is passed. This quasi-judicial body will resolve disputes between landowners and holders of surface or subsurface commercial interests over entry to the lands and compensation for their use. The board will consist of members residing in the NWT and, when dealing with Sahtu lands, shall act through a panel of its members at least one of whom will be a resident of the SSA. Since the surface rights board has yet to be created by legislation, relevant surface rights disputes in the SSA may be referred to the Arbitration Panel.

4.1 Enrolment

The SSI took over responsibility for the Agreement's enrolment function on June 18, 1999. As of December 31, 2000, 2,726 beneficiaries were enrolled under the Agreement. The Enrolment Registry is distributed to all land claim corporations in the SSA.

As required by section 4.4.2(j) of the Agreement, a certificate and a photo identification card are provided to each beneficiary as proof of enrolment.

4.2 Arbitration Panel

In 2000–2001, the Arbitration Panel was not called upon to convene an arbitration proceeding.

The Panel held its annual general meeting in Deline from August 30 to September 3, 2000. This is consistent with the Panel's intention of holding its annual meeting in the SSA on a biennial basis. During the meeting, Panel members met with representatives of the Deline Band and elders, SLWB, SLUPB and the Department of Resources, Wildlife and Economic Development (RWED). These meetings helped Panel members become more acquainted with the SSA.

The initial terms of the Panel members expired on September 13, 2000. Seven of the eight original members indicated they were prepared to be considered for an additional term. All seven members were re-appointed effective February 9, 2001.

4.3 Sahtu Renewable Resources Board

The SRRB was established as the main instrument of wildlife management in the SSA. It is the responsibility of the SRRB and all other affected parties to protect, conserve and manage, in a co-operative spirit, all renewable resources within the SSA in a sustainable manner to meet or exceed the needs of the public today and in the future. The SRRB is a regional public board, thereby representing beneficiary as well as both Aboriginal and non-Aboriginal populations of the SSA.

The seven-member board is composed of three members and three alternates nominated by the SSI, three members and three alternates nominated by the federal and territorial governments, and a chairperson nominated by the members. All appointments are made jointly by the Governor in Council and GNWT Executive Council. In October, two federal members and two alternate members were appointed for five-year terms.

The SRRB continued to implement the board's objectives and goals as laid out in 1995. The Board and staff continue to develop and expand their close co-operative working relationship with the RRCs, regional and territorial IPGs and government and private agencies. In December, the SRRB sponsored the Woodland Caribou Workshop, involving the RRCs, government biologists, IPGs and private agencies from the NWT, Yukon and Alberta. Both Aboriginal and scientific advisors worked together to identify significant areas for mountain and boreal Woodland caribou, research priorities and acceptable methods for conducting research.

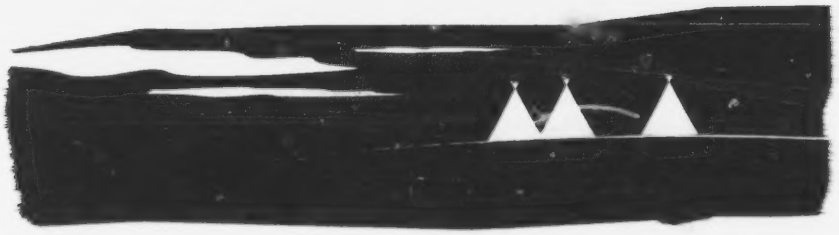

The SRRB's investment goal in the Wildlife Studies Fund is to use its interest annually to support wildlife studies within the SSA. The fund was valued at approximately $3.26 million at year end. As the fund has grown at a slower rate than expected, the SRRB changed its investment portfolio to be slightly more aggressive as the Board plans to begin withdrawing funds to continue its research activities in 2001–2002.

The Regional Renewable Resource Committee (RRRC), comprises representatives of the five community-based RRCs. It continued to be the body to assist in dealing with wildlife management issues common to the five communities. In January, the RRRC finalized proposed changes to the muskox hunting regulations in the SSA, which the Minister of RWED approved for the 2001–2002 season. As well, RRCs are involved with research projects, managed by the SRRB and outside agencies, in their own community.

The IPGs within the SSA shared knowledge and ideas about traditional environmental knowledge, land use planning, the issuance of water licences and land permits, environmental best practices in oil and gas development, and geographic information systems (GIS). Issues addressed dealt with both short-term concerns and long-term strategic planning approaches. The SRRB met with territorial IPGs in July to share experiences, issues and lessons learned and to work toward the creation of an alliance. In August, the SRRB, Gwich'in Renewable Resources Board and Fisheries Joint Management Committee signed the *Integrated Fisheries Management Plan for the Inconnu of the Lower Mackenzie River*. Also in August, the SRRB signed the second draft of the Co-Management Plan for the Cape Bathurst, Bluenose-West and Bluenose-East Caribou Herds.

Consultations continued between the SRRB and government agencies on matters dealing with the development of new territorial and federal wildlife acts, Species at Risk legislation, the Protected Area Strategy (PAS) and a Cumulative Effects Assessment and Management Framework (CEAMF).

Renewable resource research continues to be the main activity of the SRRB. Major areas of involvement are as follows.

Research Projects

Twelve research projects, costing over $245,000, were carried out during this fiscal year. The majority of funded projects were completed by outside agencies — RWED, Department of Fisheries and Oceans [DFO] and the Department of Sustainable Development of the Government of Nunavut. Studies included research on Woodland and Barrenground caribou, Dall's sheep, moose, waterfowl and fish on the Mackenzie River and Great Bear Lake. These studies focussed on population, distribution and migration patterns, reproduction and survival rates, age distribution and cumulative effects. Initial research studies for the Mac.enzie Mountain

Woodland Caribou Project, initiated by the SRRB with outside human resources, were completed during the past year under the supervision of the resident biologist. Further research will include satellite tracking of the Redstone caribou heard to help determine seasonal range use, migration routes and timing of migration.

Sahtu Settlement Area Harvest Study

The Sahtu Settlement Area Harvest Study is a five-year initiative designed to record all wildlife harvesting activity by Sahtu beneficiaries and to protect Sahtu Dene and Metis harvesting traditions. It will also provide the background data to assist with the establishment of a minimum-needs level for each species. The study continued to focus on community-based interviewing and compiling harvesters' data from April 1998 onward into a database. Database software designed to capture non-confidential information from the harvester interviews will assist in the final analysis of data. In January, the Harvest Study trainee, a Sahtu beneficiary, took over the Harvest Study co-ordinator position, following a two-year training period.

Geographic Information System

The Sahtu GIS project, which the SRRB co-funds, was widely used by not only the SRRB, but by other IPGs, the public and by private agencies, such as oil and gas companies. It has proven to be a beneficial investment, as a tool to educate beneficiaries and the public.

Summary

The SRRB continued to address its stated goals and objectives as per the Implementation Plan. Due to a consistent staff base, the Board has begun to focus less on administrative functions and more on renewable resource research and management issues. The Board has strived to increase communications with and utilize resources from the RRCs, the regional and territorial IPGs and government agencies. Activities to increase the visibility of the SRRB through the SSA included public board meetings, involvement of community members with research projects, and use of community resources.

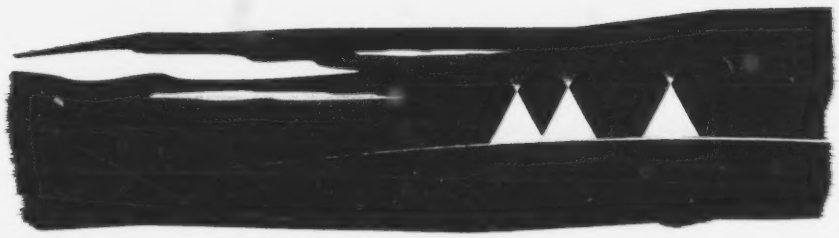

4.4 Mackenzie Valley Environmental Impact Review Board

The MVEIRB is the main agency mandated by the *Mackenzie Valley Resource Management Act* (MVRMA) to undertake environmental assessment and review in the Mackenzie Valley. The Board's jurisdiction applies to all lands in the NWT, excluding the Inuvialuit Settlement Region and Wood Buffalo National Park. The MVRMA replaces the *Canadian Environmental Assessment Act* (CEAA) in the Mackenzie Valley except under specific circumstances.

Staffing and Location

The Board's offices are located in Yellowknife and house a staff of five, including an executive director, two environmental assessment officers, a finance and administrative officer and a communications officer.

Preliminary Screenings and Environmental Assessments

The Board received 186 notifications of preliminary screenings. Seven preliminary screenings were referred for environmental assessment:

- ExplorData Ltd: an amendment to a land use permit for a seismic program near Nahanni Butte;
- Paramount Resources: Bovie Lake exploratory drilling program near Fort Liard;
- Paramount Resources: Arrowhead exploratory drilling program near Fort Liard (Note: this referral and the preceding one from Paramount Resources have been combined as the Paramount Liard East Program.);
- Paramount Resources: Cameron Hills exploratory drilling program south of Hay River;
- Canadian Zinc Corporation: Prairie Creek drilling program, and Cat Camp and fuel cache retrieval program (Note: The drilling program has been split into a separate assessment from the Cat Camp and fuel cache retrieval program.);
- Patterson Lumber Ltd: timber cutting licence application near Pine Point; and
- Robinson's Trucking Ltd: land use permit application for the Drybones Bay gravel quarry.

In addition, two ongoing assessments were carried over from the previous year and were completed: the BHP Sable, Beartooth and Pigeon kimberlite pipes, and the Ranger Oil, Chevron Canada and Canadian Forest Oil natural gas pipeline near Fort Liard.

Environmental Impact Assessment Guidelines

The Board revised its *Environmental Impact Assessment in the Mackenzie Valley — Interim Guidelines*. In addition, the draft Rules of Procedure for Environmental Assessment and Environmental Impact Review Proceedings were revised.

Board Activities

The Board members participated in 11 board meetings and 15 teleconferences. These meetings and teleconferences were held to discuss the full schedule of environmental assessments. Board activities included:

- a public meeting in N'dilo as part of the environmental assessment of the BHP Sable, Beartooth and Pigeon kimberlite pipes development;
- a tour of the Diavik site and BHP Ekati mine site in July to gain a better understanding of the ongoing diamond development activity; and
- several board orientation sessions designed to develop a better understanding of the environmental impact assessment process and board governance.

During the summer, the Board participated in a financial management review with INAC. Subsequently, a determination on funding was reached, resulting in the Board receiving an annual budget of $1.1 million flowed through a flexible transfer payment agreement which allows the carry-over of surpluses to the next fiscal year for implementation activities.

The MVEIRB has a seat on the CEAMF Working Group, which comprises various government departments and Aboriginal organizations. This group is developing the framework for defining a cumulative assessment in the NWT. In November, the Board brought the northern regulatory and assessment agencies together to work on a "made in the North" approach to a possible application for the construction of a Mackenzie Valley natural gas pipeline. A meeting followed in December, which included for the first time, the chairs of the resource management boards, the National Energy Board (NEB), Canadian Environmental Assessment Agency, GNWT and INAC to begin work on co-ordinating the various regulatory and environmental assessment legislation. This work is ongoing.

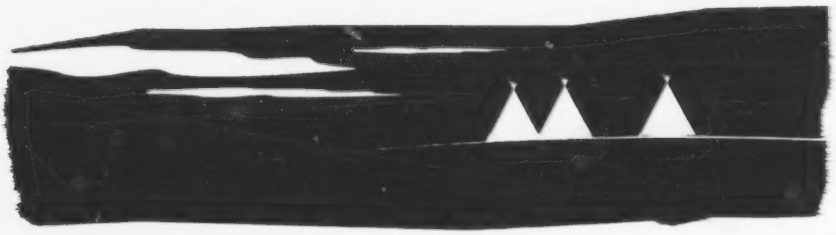

As a result of applications for oil and gas development in the Fort Liard area, discussions were initiated with the NEB to co-ordinate their respective environmental assessment functions. A memorandum of understanding (MOU) was signed between the MVEIRB and NEB in December which outlines how the boards will co-operate on oil and gas environmental assessments.

Public Information

Board members hosted public information sessions, attended meetings to disseminate information, and built liaisons with other organizations. Staff met with the NEB on several occasions to discuss co-ordination issues on preliminary screenings and environmental assessments.

The Next 12 Months

There is a possibility that the DeBeers Snap Lake diamond development will be referred for an environmental assessment in the coming year. In addition to environmental assessments of projects referred by the preliminary screeners, Board activities in the next year will include:

- continuation of discussions between various exploration and pipeline companies and staff on the anticipated Mackenzie Valley natural gas pipeline;
- development of MOUs with other regulatory agencies and boards which operate adjacent to the Mackenzie Valley, to set out processes for transboundary environmental assessments;
- continued work on the MOU with the NEB;
- public consultations on the Environmental Impact Assessment in the Mackenzie Valley — Interim Guidelines; and
- public consultations on the draft Rules of Procedure for Environmental Assessment and Environmental Impact Review Proceedings. Following any required changes arising from the consultation, the Board will adopt the document.

4.5 Sahtu Land and Water Board

In its second year of operation following its establishment under the MVRMA, the SLWB received and processed 13 land use permit applications and six applications for Class B water licences. There were eight applications where permits were not required and three applications for small fuel caches.

The Board's staff consists of six positions: an executive director, office administrator, financial controller, land/resource geographer, hydrologist and permit/licence clerk.

The Board held 11 meetings in communities throughout the SSA, including Deline, Norman Wells and Fort Good Hope. Six of these board meetings were held by teleconference.

The SLWB, INAC land use inspector, and mining and geology advisors made a field trip to the east end of Great Bear Lake from July 31 to August 3, 2000. Some of the sites visited included the Terra Mine and Northrim Mine on the Camsell River, Contact Lake Mine, Cameron Bay, Sloan River, Great Bear Lake Lodge, Fort Confidence on the Dease River, Fault Creek and Arctic Circle Lodge. The objectives of this field trip included familiarization with selected sites, expired land use permits, abandonment and restoration requirements at former mining sites, and public relations.

The Board also met with the Arbitration Panel at Whiskey Jack Point (near Deline) on September 1, 2000 to learn more about its roles, activities and membership. The SLWB presented the procedures, guidelines and rules to be followed related to land use permits and water licences under the MVRMA. The documents *Resolving Disputes Under the Land Claim Agreement* and *Arbitration (Commencement of Proceedings) Rules* were received. This information exchange was beneficial in mutually understanding the Board's and Panel's roles under the Agreement.

Technical staff assisted with renewal of municipal water licences in two Sahtu communities. Working with applicants, permittees and licensees increases the awareness of obligations to better protect land and water resources through the SSA. The administrative duties associated with permits and licences require extensive time and effort.

An agreement was reached with the SSI whereby the SLWB will prepare preliminary (environmental) screening reports, when required on Sahtu settlement lands, on behalf of the First Nations in cases where a development does not require a land use permit or water licence. This arrangement better utilizes the technical expertise of SLWB staff and represents practical cooperation between the SLWB and SSI as called for under the Land Claim Agreement.

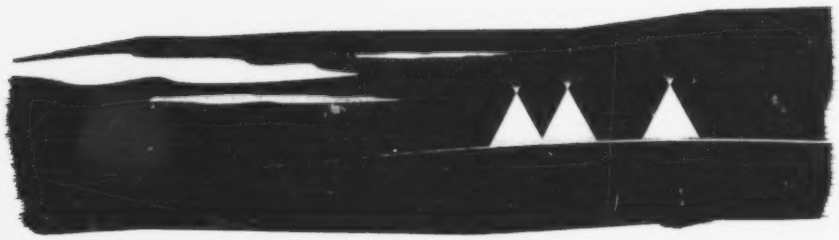

4.6 Sahtu Land Use Planning Board

Under the MVRMA, the SLUPB is tasked with developing and implementing a land use plan for all lands outside of municipal boundaries in the SSA.

The SLUPB has been working toward the fulfilment of its purpose:

- to prepare a draft land use plan;
- to facilitate people's understanding of land use planning;
- to ensure the interests of all parties are taken into consideration; and
- to build strong, effective partnerships.

The Board identified a number of program milestones in the annual work plan that contributed to the attainment of these goals. Specifically, it focussed on work related to capacity building, awareness creation, strengthening, information collection and analysis, land use plan production and management activities.

Capacity Building

The organization operated in an efficient and effective manner with a reduced number of Board members, assisted by a full complement of professional staff (senior planner, natural resources specialist, social scientist, office manager and planner trainee) for most of the year. Sixteen community-based field workers were employed to map community land use and provide information about land use planning to community members. Three youth interns were employed for a portion of the year to assist with a variety of tasks from office management to graphic design and data entry (including GIS) and analysis.

The youth interns and the majority of the field workers are beneficiaries, and all are residents of the SSA. As well, the planner trainee position is designed to give a beneficiary the opportunity to learn about land use planning before taking on the role of plan implementation.

Board members and staff attended:

- conferences, workshops and community presentations on issues related to land use planning, such as protected areas, a GeoScience forum, cumulative effects, oil and gas best practices, pipeline development and traditional knowledge; and
- training sessions on topics ranging from media relations, bookkeeping and accounting, and the incorporation of traditional knowledge into environmental impact assessment, to shared decision making.

Three training workshops, centred on land and resource use mapping projects and protected areas, were held for the community field workers.

Working with the youth has been a priority of the Board. In addition to school visits, an educational game (modelled after Jeopardy) about land use planning was developed and distributed for use in the schools. Six scholarships were awarded to residents of the SSA who were studying land use planning topics at post-secondary institutions.

Awareness Creation

The mission of the SLUPB was publicized both within and outside the SSA through radio shows (in both English and Slavey), newsletters, a bilingual (English and Slavey) brochure, a web site (www.sahtulanduseplan.com), newspaper articles, a trade show booth and the scholarship program.

Other activities to increase awareness in the organization included the completion of two resource mapping projects with community members, interviews and workshops centred on "Mapping Our Future," community meetings to discuss land use planning in general, and participation in the "Career Days" forum which highlighted educational and career options for youth and other residents.

Strengthening Partnerships

To fulfil the requirements of section 40 of the MVRMA, a meeting was held in June with the SLUPB partners (SSI, RWED and INAC) where factors for consideration in the development of the land use plan were discussed. Consultation with the partners occurred on an ongoing basis regarding the progress of the Sahtu land use plan.

Formal presentations were made to the Arbitration Panel, resource industries, and other boards and agencies about the land use planning process. Input from these organizations was actively sought. A joint meeting was held with the Gwich'in Land Use Planning Board to consider transboundary issues. Discussions were initiated with the Nahanni National Park Reserve Consensus Team about the protection of the Nahanni River watershed.

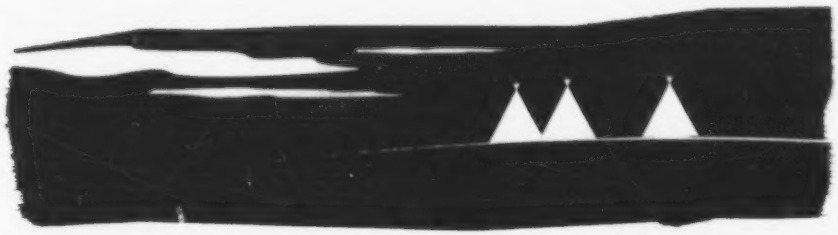

A SLUPB priority is to work closely with sister boards and other agencies. The Board participated in the Sahtu GIS project with the SRRB, SLWB and RWED, and in a workshop concerning traditional knowledge which was sponsored by the SLWB.

Rising interest in the hydrocarbon resources in the SSA has resulted in increased requests for information about the land, resources and people of the area. The Board met with oil and gas companies and pipeline groups through public forums and small group discussions to exchange information and listen to their concerns and issues. To learn more about best practices in the oil and gas sector, the SLUPB, Gwich'in Land Use Planning Board and other agencies sponsored a workshop on this topic.

Other partnership activities included reviewing land use permit and water licence applications which were referred by the SLWB, and the completion of a report on the communities' visions for the land and its future entitled *Building a Vision for the Land*.

Information Collection and Analysis

Over 100 organizations, agencies and other groups were contacted in the Board's information collection and analysis campaign. This has resulted in a comprehensive library and GIS that describes the natural, social and cultural resources of the Sahtu. The information collection includes climate, geology, hydrology, soils, vegetation, wildlife, cultural and natural sites, land uses and management, and social indicators. The 1,000 library holdings have been catalogued in a Microsoft Access database and a search engine developed.

Special projects included traditional resource mapping, contaminant mapping, transportation mapping, oil and gas potential mapping, pipeline routing exploration, an anthropological literature search, wildlife species distribution mapping, wildlife harvest mapping and a community resources inventory. Some of these projects were undertaken in co-operation with the RWED, SRRB, other agencies and individuals.

Socio-economic forecasts on the SSA and communities were completed. The Board also explored the necessity of conducting a complete socio-economic impact analysis of the land use plan.

Land Use Plan Production

A document was developed and distributed which outlines the proposed form and content of the land use plan. Preliminary activities included the organization of relevant materials for use in the plan development.

Management Activities

The Board held four meetings, one in each of May and August and two in December, in Sahtu communities, as well as two special board meetings on the planning and analysis of communications activities.

Monitoring and evaluation is an important component of the management structure. Each program and activity was reviewed to ensure that project objectives were met and appropriate lessons learned.

Next Steps

The SLUPB will continue to work toward its goal of conserving, utilizing and developing Sahtu lands in a way that promotes and protects the present and future well-being of Sahtu beneficiaries, local residents and all Canadians. It will be focussing its efforts in 2001–2002 on completing the preliminary draft land use plan and working with stakeholders to refine the document into a final plan for submission to the GNWT and Government of Canada.

5 the sahtu secretariat incorporated

The SSI was formed by the seven Sahtu land corporations (four Dene and three Metis land corporations) on June 23, 1994, with the enactment of the *Sahtu Dene and Metis Land Claims Settlement Act*.

The SSI is mandated to:

- assist all members to negotiate and enter into arrangements with the federal and territorial governments concerning the implementation of the Agreement; and
- deal with issues and concerns of the Sahtu Dene and Metis.

The SSI participates in the implementation of the Agreement through the nomination of board members to the implementing bodies, involvement in the Northern Accord discussions and management of the capital payment through the Sahtu Trust. The SSI has a co-ordinating role in activities involving other designated Sahtu organizations and ensures that the government, industry and public are aware of the functions of the various implementing bodies, such as land access.

The SSI is the only joint Dene and Metis regional Aboriginal organization. It is the point of contact for all government agencies and departments on issues including education, health, environment, highways, wildlife, and political and economic development.

5.1 Board of Directors

The SSI Board of Directors has the following members:

Edwin Erutse	Chairperson
Wilbert Kochon	
Edward McCauley	
Ruby McDonald	
Winston McNeely	
Rocky Norwegain	
John Tutcho	

5.2 Head Office

The SSI's head office is located in the Chief George Kodikin Building in the community of Deline. The building also houses the Sahtu Dene Council. The SSI and Sahtu Dene Council staff include:

Larry Hutchison	Executive Director
Brian Davidson	Chief Financial Officer
Orlena Modste	Office Administrator
Danny Yakeleya	Implementation Co-ordinator

5.3 Community Renewable Resources Councils

Pursuant to section 13.9 of the Agreement, five RRCs were created to advise the SRRB and to encourage and promote local community involvement in conservation, research and wildlife management, and harvesting studies. The RRCs each received $38,163 in 2000–2001.

Under the Agreement, designated community organizations (land corporations) appoint RRCs for each community. The following RRCs were active in the SSA:

- Colville Lake Renewable Resources Council;
- Deline Renewable Resources Council;
- Fort Good Hope Renewable Resources Council;
- Tulita Renewable Resources Council; and
- Norman Wells Renewable Resources Council.

During the year, the RRCs worked with the SRRB on the Settlement Area Harvest Study.

5.4 Land Ownership

The SSI does not own land. Title to all settlement lands outside of municipalities is vested to the respective district land corporations in Deline, Tulita and K'asho Got'ine. As such, responsibility for the ownership and management of these lands rest with the three district land corporations.

- The Deline Land Corporation owns all the land in the Deline district.
- In the Tulita district, the settlement lands are owned by the Tulita District Land Corporation, which comprises the Tulita Land Corporation, the Fort Norman Metis Land Corporation and the Ernie McDonald Land Corporation.
- In the Fort Good Hope district, the settlement lands are owned by the K'asho Got'ine District Land Corporation which comprises the Yamoga Land Corporation, Fort Good Hope Metis No. 54 Land Corporation and the Ayoni Keh Land Corporation of Colville Lake.

5.5 Sahtu Trust

The Sahtu Trust was created by the seven financial corporations eligible for settlement moneys and royalties under the terms of the Agreement. On September 6 of each year, the federal government makes a payment under Chapter 8 of the Agreement to the SSI, which is deposited into the Sahtu Trust. Under the

direction of the SSI, the trust is evenly managed by two fund managers. Twice each year, the net income earned by the trust is paid on a per capita basis to the seven financial corporations. As of December 31, 2000, the balance in the trust was $59 million, and the net income generated by the trust for the year was $4,293,552.

5.6 Special Harvesting Areas

Under Chapter 13 and Volume II of the Agreement, special harvesting areas exist for fish, moose and game birds (duck and geese). DFO maintains that the 28 special harvesting areas for fish are open to all persons with a fishing licence; the SSI disagrees. The SSI also disagrees with RWED's interpretation of the chapter regarding whether the special harvesting areas for moose are open to all hunters with a general hunting licence.

5.7 Aboriginal Human Resources Development Agreement

The SSI is a signatory to the Sahtu Aboriginal Human Resource Development Agreement (AHRDA). This Agreement extends to 2004 and provides financial assistance for labour market training activities for Aboriginal residents of the SSA. It also provides funding under the First Nations Child Care Initiative Program to increase the supply of quality child care services for children with working or studying parents who reside in the SSA.

The SSI is responsible for the assessment and recommendation of all applications for financial assistance under the AHRDA. District training committees in Deline, Tulita and Fort Good Hope are responsible for the final approval of the applications. For the 12 months ending March 31, 2001, 65 labour market projects were funded and the First Nations Child Care Initiative Program contributed to the ongoing availability of 79 preschool and child care spaces in the SSA.

5.8 Deline Self-Government Negotiations

The Agreement provides for the negotiation of self-government agreements to be effected through federal and territorial legislation. Provisions relevant to self-government are contained in Chapter 5 and Appendix B of the Agreement.

The Deline Land Corporation is negotiating a self-government agreement pursuant to Appendix B of the Agreement and the federal government's inherent right policy. This involves the following activities:

- negotiation of a process schedule agreement;
- negotiation of an annual internal work plan, schedule and funding arrangements;
- negotiation of the listed subject matters agreed to in the process schedule agreement;
- initialling the Agreement-in-Principle (AIP); and
- ratification of the Final Agreement.

During the year, the Deline Land Corporation negotiation process included the following subject areas under the process schedule agreement:

- governing structures sub-agreement;
- elections sub-agreement;
- citizens sub-agreement;
- education (K-12) sub-agreement;
- transition sub-agreement;
- general provisions sub-agreement;
- municipal services sub-agreement (formerly local government sub-agreement);
- adult education, post-secondary education and training; and
- student financial assistance.

The GNWT agreed to perform various implementation activities pursuant to the Implementation Plan and related funding agreements as described below.

6.1 Ministry of Aboriginal Affairs

The Ministry of Aboriginal Affairs (MAA) co-ordinated GNWT implementation activities. This included liaising with the SSI, federal and GNWT representatives, preparing status reports for the Implementation Committee and providing the GNWT component of this annual report.

A Ministry official actively participated as the GNWT representative on the Implementation Committee dealing with issues such as:

- economic measures provisions of the Agreement;
- approval of an amendment package stemming from the Five-Year General Review;
- municipal tax rebates for beneficiaries;
- board appointments;
- development of a land exchange amendment;
- special harvesting areas;
- departmental obligations; and
- the reallocation of implementation funds.

In conjunction with the April Implementation Committee meetings held in Yellowknife, Ministry officials co-ordinated the joint Sahtu/Gwich'in Implementation Committee workshop held to discuss operating guidelines and a formal procedures manual for the Implementation Committee.

The Ministry represented the GNWT on the Five-Year General Review Working Group. The finalized report was signed by the Implementation Committee members and was printed and distributed.

In accordance with Chapter 5 and Appendix B of the Agreement, the Ministry also participated in the self-government negotiations that are ongoing with the community of Deline. With continued progress at the negotiating table, a Self-Government AIP may be completed by March 2002.

6.2 Resources, Wildlife And Economic Development

RWED continued to meet its obligations through ongoing consultation with the Sahtu designated organizations. The Department works closely with these organizations along with the SRRB, SLUPB and SLWB. RWED promotes, assists and advises these bodies on wildlife management, forest management, resource development and economic development issues.

Research and Management Projects

Work continued on the development of a management plan for the proposed Canol Trail and Dodo Canyon Park with the Tulita District Land Corporations and SSI. A draft plan was completed, and following approval by the park committee, community consultations will be conducted. These consultations are expected to occur during the next reporting period.

A close working relationship continued between RWED and SRRB which included several joint research and management projects.

Economic Activities

The Economic Strategy Panel, established by RWED, released its report in June. The Panel consulted with a variety of stakeholders to develop an economic strategy report for the GNWT. The SSI was represented on the Panel.

RWED worked in close co-operation with Sahtu organizations and communities to support and encourage beneficiary involvement in business development and employment opportunities leading to economic self sufficiency. Business advice, counselling and support were provided by RWED, as well as assistance to participating businesses and individuals to access financial support from various sources.

6.3 Education, Culture and Employment

The Inuvik regional office continued to co-ordinate employment projects in the SSA. These include:

- the *Healthy Children's Initiative* and early childhood programs in all Sahtu communities;
- the Oral Traditions Project in Colville Lake;
- library contributions in Norman Wells and Tulita;
- community employment officer funding to Deline, Fort Good Hope and Tulita;
- *Working Together* projects in all Sahtu communities;
- *Apprenticeship Training on the Job* contracts in Norman Wells, Deline, Fort Good Hope, and Tulita; and
- *Training on the Job* contracts in Tulita.

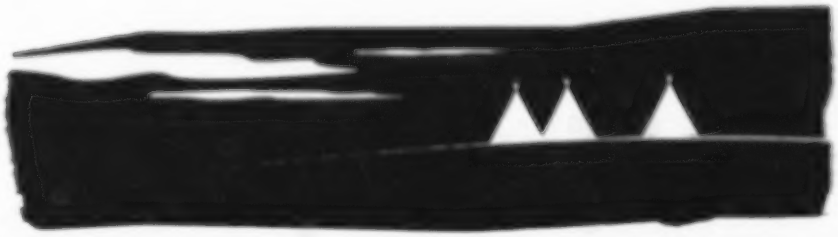

The Culture, Heritage and Languages Division continued with work related to the acquisition and preservation of, and provision of public access to, the Bern Will Brown photo and film collection that documents the historical development of the Sahtu region. The moving images in the collection were processed, and significant progress was made with the large collection of black and white photographs. This project will continue for several years.

This Division also provided ongoing advice to the SLWB and SLUPB on the possible impact of land use operations on heritage sites. To assist with this task, heritage site information was converted into a GIS format.

6.4 Justice

Plans of survey have been registered in the Land Titles Office for all municipal parcels, and certificates of title have been issued for all but nine of these parcels. Thirty-seven plans of survey have been registered for specific sites and, pursuant to requests, 23 certificates of title have been issued for specific sites. One hundred and ten plans of survey have been registered for the portions of the boundaries of the settlement land parcels and, pursuant to requests, 78 certificates of title have been issued for settlement land parcels.

Legal Division continued to provide legal assistance in implementing the Agreement as required by departments. This involved general advice on implementation and on the Agreement in respect of government decision making in a number of areas, including land and resource issues. In addition, the department provided legal assistance in relation to the land exchange at Canyon Creek, the development of other documents relating to GNWT transportation-related interests and in discussions on the proposed amendment to the Agreement to clarify the legal effect of land exchanges.

6.5 Public Works and Services

In support of the economic measures provisions of the Agreement, and consistent with the GNWT preferential contracting policies and procedures intended to maximize local, regional and northern employment and business opportunities, Public Works and Services awarded a sole-source contract for $112,000 to Sahtu Contractors Ltd. to haul gravel in Colville Lake.

A multi-year negotiated contract with Sahtu Petroleum Ltd., awarded in February 2000, remains in place. The contract was for Phase 1 of a three-part commercialization of certain Petroleum Products Program functions involving the preventive maintenance, and repairs to bulk fuel storage and distribution facilities in Tulita, Deline and Fort Good Hope.

6.6 Transportation

As provided under section 19.1.5 of the Agreement, a land exchange was concluded with the Tulita District Land Corporation to construct a bridge for the winter road. To provide for future land exchanges, an amendment to the Agreement is being developed to clarify the process and details of such an exchange. The amendment was not finalized as a number of new issues arose during discussions. It is expected that work on the amendment will proceed during the next reporting period.

6.7 Municipal and Community Affairs

Municipal and Community Affairs paid quarterly resource royalties to the SSI and drafted the Homeowner's Property Tax Rebate form to assist beneficiaries in applying for municipal tax rebates.

6.8 Northwest Territories Housing Corporation

In support of the economic measures provisions of the Agreement, and consistent with the GNWT preferential contracting policies, the NWT Housing Corporation negotiated contracts with Sahtu businesses for home ownership repairs, public housing repairs and the construction of four seniors units and four singles units in Tulita. The Corporation also negotiated a contract in Fort Good Hope to construct and lease-to-purchase four seniors units.

7.1 Economic Activity and Employment

Human Resources Development Canada

Chapter 12 of the Agreement states the obligations of the Government of Canada in achieving the objectives of economic development programs in the SSA; specifically, section 12.1.2(c) and (d) dealing with training and employment opportunities for beneficiaries.

The SSI is a signatory to the Aboriginal Human Resources Development Agreement (AHRDA). This five-year contribution agreement, signed in April 1999 and extending to 2004, provides funding for labour market training for Aboriginal residents of the SSA. The agreement also provides funding for child care initiatives to increase the supply of quality child-care services for children with working or studying parents who reside in the SSA.

AHRDA enables the Sahtu to design and deliver a full service menu of options by integrating several Aboriginal programs including labour market programming and services, capacity building, an urban Aboriginal component, and programs for youth, and persons with disabilities, as well as child-care programming. Annual funding totals $882,562.

Human Resources Development Canada (HRDC) has an obligation to support the Land Claim Agreement, and Sahtu self-government aspirations through its existing programs and AHRDA, and to maintain an ongoing dialogue with the Sahtu with respect to their operations or activities under the AHRDA. HRDC officials in the NWT communicate with Sahtu AHRDA officials frequently to discuss operational issues, clarify and define various clauses of the AHRDA, and provide advice on implementing aspects of the agreement. A Human Resources Centre of Canada is located in Inuvik which provides employers and job seekers with information on available programs and services provided by HRDC and the Human Resources Centre.

Indian and Northern Affairs Canada

The following resources were provided to Sahtu bands and the SSI to support the traditional economy and encourage employment.

Behdzi Ahda First Nation

- $15,000 for community economic development: community-based, community-driven support.
- $75,000 for community economic development: assist with the materials and construction costs for a new co-operative retail facility.
- $60,800 from the Resource Access Negotiations Program: to negotiate concessions, benefits and surface access agreements.

Deline Band

- $63,191 for community economic development.

Deline Land Corporation

- $18,000 for the Regional Opportunities Program: to develop a human resources strategy for technology in the Mackenzie Delta.

Fort Good Hope Band

- $53,716 for community economic development.

Sahtu Dene Council

- $30,000 for the Regional Opportunities Program: to research and examine a First Nations governance services network platform in Sahtu Dene Council communities.

Tulita Dene Band

- $36,727 for community economic development.

Industry Canada

Industry Canada continued to deliver its Aboriginal Business Canada program in the SSA through the Metis Dene Development Fund. This program is available to all persons of Aboriginal descent. The program's strategic priorities are youth, tourism, innovation and market expansion.

National Energy Board

The NEB has a specific responsibility under Chapter 24 of the Agreement for the expropriation of settlement lands required for pipeline facilities and electrical transmission rights-of-way that are judged to be in the public convenience and a necessity. The NEB has not had to deal with any activities under this chapter to date.

During the year, NEB staff members were involved in several activities directed to facilitating implementation of the Agreement, although these activities are not formally required by the Agreement. NEB staff participated on the SLWB Technical Advisory Committee reviewing the Imperial Oil Resources Limited water licence renewal application update (2000). Staff continued to provide information and technical explanations, as appropriate, to the SLWB on several geological, geophysical and drilling proposals. Staff also provided the SLWB with a technical presentation on contaminated site assessment.

The NEB continued to be supportive of the implementation of the MVRMA. In December, the NEB and MVEIRB signed an MOU to establish a co-operative framework within which each party can exercise its respective jurisdiction over environmental impact assessments. At a broader, geographic level, the various boards and agencies responsible for assessing and regulating energy developments in the NWT issued a document in March entitled *Guidance on Provision of a Preliminary Information Package for Gas Development in the NWT*. This document helps ensure information is available to assist the various bodies in a timely evaluation of potential approaches for a co-ordinated review process for gas development and pipeline proposals. The SLWB, Gwich'in Land and Water Board, MVEIRB and NEB were among the parties to this agreement.

Public Works and Government Services Canada

Public Works and Government Services Canada (PWGSC) continued to provide opportunities to bid on government contracts by advertising procurement opportunities on the government electronic tendering system and by notifying all claimant groups of procurement of goods, services and construction destined for the SSA. The Land Claim Agreement requires that whenever PWGSC has a procurement opportunity which impacts one or more of the comprehensive land claim agreements, notification is forwarded to the claimant groups.

Assistance and information on the procurement process were provided as requested during the year, as well as information on contracts. Whenever it was practical and consistent with sound procurement principles, PWGSC recommended that evaluation criteria be included in bid solicitations to maximize socio-economic benefits to the claimant groups.

7.2 Environmental and Wildlife Management

Canadian Wildlife Service

In terms of renewable resource management and operation of the SRRB, 2000–2001 was probably the most successful year operationally for the Canadian Wildlife Service (CWS) since the implementation of the Agreement. A number of wildlife and fisheries projects were completed, and reports prepared. The SRRB continued to emphasize a community-based approach to its operation, and community RRCs played an important role in the functioning of the SRRB and in determining its management focus.

Settlement Area Harvest Study

The CWS has a seat on the Harvest Study Working Group, and has contributed to the design and ongoing implementation of the Harvest Study.

Harvest of Migratory Game Birds

Through its seat on the SRRB, the CWS advises the Board of all changes to migratory bird regulations that might have an impact on the Sahtu Dene and Metis. The CWS also provides the SRRB with annual migratory bird harvest statistics as compiled by the CWS and the United States Fish and Wildlife Service. The setting of a total allowable harvest for migratory birds has not been discussed by the SRRB. However, it is expected that the Harvest Study will provide information from which the SRRB could determine a total allowable harvest.

Management of Migratory Wildlife Species

The CWS, through its seats on the various flyway committees, the North American Waterfowl Management Plan and other international initiatives, is closely involved in the management of migratory bird species that cross international boundaries. The SRRB is routinely apprised of issues arising from these international initiatives that may affect the Sahtu Dene and Metis.

The CWS sits on the Arctic Goose Working Group of the Arctic Goose Joint Venture (AGJV). This group deals with the overpopulation of snow geese in the Arctic, especially in the Central Arctic. Sahtu Dene and Metis harvest snow geese from the Western Arctic population where the problem does not appear to be as severe. The SRRB was kept informed about this issue. The AGJV is a co-operative Canada-United States body that co-ordinates goose management and research in both countries.

The SRRB was kept apprised on the federal non-toxic shot regulations that came into full effect in September. Brochures were distributed to Northern communities and information disseminated through the media.

The SRRB was updated on the peregrine falcon trapping issue with the United States and invited to submit comments on the issue and the Canadian position directly to the Director General of the CWS.

Species at Risk Legislation

As a signatory to the International Biodiversity Convention and other international conservation initiatives, Canada is obliged to take steps that ensure the continued viability of all wildlife species within its borders. Consequently, Canada, through the CWS, developed Species at Risk legislation which is being studied by a parliamentary committee. The SRRB was involved in the consultation process through regular discussions and direct participation in workshops and meetings.

Mackenzie Valley Environmental Assessment

The CWS provided environmental assessment advice to the SLWB on activities in the SSA. The CWS also provided advice and input to the MVEIRB on a number of procedural and environmental matters.

Fisheries and Oceans

DFO continued to support the work of the SRRB in its mandate of wildlife management in the SSA and its work in implementing the fourth year of the Settlement Area Harvest Study. DFO sponsored the following projects in the SSA:

- Fort Good Hope sampling of burbot for mercury and organochlorines, and
- telemetry survey of Bull trout.

From a fisheries perspective, the highlight of the year was the establishment of a mechanism to manage the shared fish populations with the signing of the Integrated Fisheries Management Plan for the Inconnu of the Lower Mackenzie River. This plan was developed in co-operation with the Inuvialuit and Gwich'in.

The Canadian Coast Guard provided the Aids to Navigation Service on the Mackenzie River in the SSA from June 1 to approximately October 10, 2000. With respect to land administration activities of the Coast Guard, five applications for reserves (land sites) were submitted to the SSI and were pending at year end.

7.2 Heritage

Canadian Heritage

Chapter 17 of the Agreement specifies the production of public information material with respect to protected areas and heritage resources, facilities and projects that give appropriate recognition to the culture and history of the Sahtu Dene and Metis.

In consultation with the Sahtu Dene, a ceremony was conducted in March to celebrate Parks Canada sponsorship of the interim land withdrawal of Grizzly Bear Mountain/Scented Grass Hills.

Parks Canada participated in the Edacho/Sahyoue NWT PAS Working Group with the Sahtu Dene, GNWT and INAC. A Commemorative Integrity Statement (CIS), and Conservation and Preservation (C&S) Plan were developed for the Edacho/Sahyoue in consultation with the community and elders of Deline. These documents outline the important values and resources of this site, and considerations for its management and protection. As per the preferential hiring policy of Parks Canada, contracts to undertake research and consultation activities associated with the CIS and C&S Plans were awarded to Sahtu beneficiaries. The repatriation of Sahtu artifacts and records was addressed as a long-term consideration in both the CIS and the C&S Plans.

Lands for the Edacho/Sahyoue National Historic Site were withdrawn for five years in February by Order-in-Council P.C. 2001-204 pursuant to the NWT Protected Area Strategy. Parks Canada was the sponsoring agency for this interim land withdrawal during which economic, cultural and ecological resource evaluations will take place.

7.4 Land and Water Management

Indian and Northern Affairs Canada

Environment

The NWT Region continued to co-ordinate INAC's technical input to environmental assessments undertaken by the MVEIRB. INAC co-ordinated, on an ongoing basis, the input of all responsible federal departments in responding to MVEIRB determinations on environmental assessments.

Sand and Gravel Resources

The NWT Region provided quarterly reports on the quarry royalties collected in the Mackenzie Valley. No changes in the quarry royalty regime were considered.

Hazardous Wastes

Due to the close proximity of forest fires to the Terra and its satellite mines, four transformers containing PCBs were removed from power poles, put in containers and secured. This work was done at an approximate cost of $25,000.

Land Use Planning

The NWT Region continued to provide technical expertise and assistance to the staff of the SLUPB. Activities included participation in a number of public and informal meetings, and provision of feedback on processes and reports generated by the Board. INAC will continue to provide assistance to this Board on an as-required basis, as the Board works toward preparation and refinement of a preliminary draft land use plan.

Land and Water Use

The North Mackenzie District office continued to work with the SLWB in a number of areas. This included the recommendation of terms and conditions on applications for land use permits and water licences, and the provision of inspection services for the Board to ensure compliance with the terms and conditions attached to the issued authority. Land Administration submitted monthly reports to the SLWB on any activity in the SSA that was recorded in the Land Information Management System. Reviewing and signing off Sahtu survey plans were done for parcels within the SSA on an ongoing basis.

Natural Resources Canada

Land Surveys

Natural Resources Canada is responsible for surveying the Sahtu lands (as per project 19.5 of the Implementation Plan) and for the preparation of plans and delivery of such to the Registrar of Land Titles. The following surveys were completed between 1994 and March 31, 2001:

- Schedule I: Sahtu lands, excluding minerals
  112 of 173 parcels (65 percent complete);
- Schedule II: Sahtu lands, excluding minerals
  0 of nine parcels;
- Schedule III: Sahtu lands, including minerals
  37 of 39 parcels (95 percent complete);
- Schedule IV: Specific sites
  41 of 41 parcels (100 percent complete); and
- Schedule XVI: Unsurveyed Sahtu municipal lands (five communities)
  (100 percent complete).

Canadian Environmental Assessment Agency

The Canadian Environmental Assessment Agency continued to work with INAC to clarify the relationship between the MVRMA and the CEAA.

7.3 Canada Customs and Revenue Agency

The Canada Customs and Revenue Agency's (formerly known as Revenue Canada) responsibilities under the Agreement include provision of general information on the taxation implications for the settlement corporations, and the preparation of an information document on this topic. The draft of this information document dealing with settlement corporations and related tax aspects was completed and forwarded to the SSI in the previous fiscal year. No feedback on this report has been received.

7.4 Other Implementation Activities

Cumulative Impact Monitoring

Although the Cumulative Impact Monitoring (CIM) Program was largely on hold due to a funding shortfall, the CIM Working Group did expand to include all NWT regional Aboriginal organizations. Each organization determined whether it would assume member or observer status on the CIM Working Group. This group met once to review a draft plan for 2000–2001. The Deline District Land Corporation withdrew from the CIM Working Group in March, citing a lack of capacity and concerns with the delay in developing the program.

The CIM Working Group provisionally identified the priority valued ecosystem components to be monitored and supported an initial review of available information for these components. Limited funding was provided for an information management workshop in conjunction with the CEAMF initiative and for the Community–Land Relationship Project in the Gwich'in Settlement Area. Discussion papers concerning implementation of the CIM Program and development of terms of reference for the environmental audit were provided to the Working Group by INAC.

Protected Area Strategy

In September 2000, the PAS Implementation Advisory Committee was established. It includes representation from each of the regional Aboriginal organizations, including the SSI, industry, environmental non-government organizations, and the governments of Canada and Northwest Territories. INAC supported a PAS secretariat in partnership with RWED.

In February 2000, Edéhzhie/Sahyoue was the first protected area to receive interim protection. A working group (with membership from the Deline Land Corporation, the Deline RRC, Parks Canada, RWED and INAC) was established in

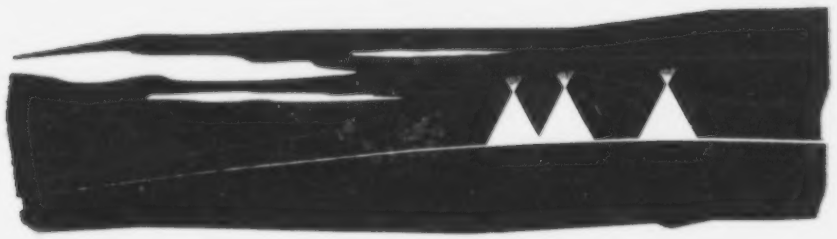

October to plan and guide further evaluation and consultation concerning the area's candidature for protected area status.

Treaty Payments

The NWT region of INAC met with each of the Sahtu bands in Fort Good Hope, Colville Lake, Deline and Tulita, and made the annual treaty payments.

Self-Government

Negotiations continued on draft sub-agreements intended as part of a Deline self-government agreement-in-principle.

7.7 Federal Co-ordination of Implementation Activities

Implementation Branch (IB) is responsible for:

- monitoring federal obligations as identified in the Agreement;
- communicating with the GNWT, SSI and the implementing bodies on issues concerning the obligations of the Agreement;
- liaising with other federal departments to update the Land Claim Obligation System which provides a status of federal activities in accordance with the Agreement;
- co-ordinating the production of the 1999–2000 Annual Report;
- participating in the three-party Implementation Committee;
- managing funding agreements with implementing bodies created pursuant to the Agreement; and
- processing ministerial and Governor in Council appointments to the implementing bodies.

The IB successfully managed the first year of funding to the implementing boards using the Flexible Payment Transfer Agreement.

The Five-Year General Review of the Implementation Plan was completed, published and tabled at the Federal Steering Committee, an interdepartmental committee of assistant deputy ministers from federal departments and agencies involved in land claim and self-government agreements.

The IB continued to oversee the appointment process of the implementing bodies, either through order-in-council appointments or ministerial appointments. Two members and two alternate members were appointed to the SRRB, seven members were reappointed to the Arbitration Panel and one member was appointed to the MVEIRB.

In January 2001, the IB hosted a very successful federal inter-departmental workshop with departments and agencies involved in implementing land claim agreements. The two-day session included discussions on the concerns and challenges of ensuring the implementation of obligations.

In 2000–2001, funding was provided to the following organizations:

Organization	Amount $
SSI	
· Implementation Funding	255,619
· RRCs	190,817
GNWT	336,303
SRRB	
· Implementation Funding	950,000
· Settlement Area Harvest Study	237,955
Arbitration Board	47,102
SLUPB	981,177
SLWB	661,614
MVEIRB	1,125,425

appendix a1

Membership of Implementing Bodies (as of March 31, 2001)

Arbitration Panel

Nigel Bankes	Chairperson
Anton M.S. Melnyk	Vice-chairperson
Larry Chartrand	
James H. Davis	
Deborah Hanly	
Robert A. Kasting	
Francis Price	

Sahtu Renewable Resources Board

Winter Lennie	Chairperson
Russell Hall	
George Barnaby	
Danny Gaudet	
Paul Latour	
Ruby L. McDonald	
Celina Stroeder	

Alternates

Keith Hickling
Lucy Jackson
Leonard Kenny
Archie Lennie, Sr.
Norman Simmons
Fred Taptuna

Mackenzie Valley Environmental Impact Review Board

Gordon Lennie	Chairperson
Danny Bayha	
Dennis Bevington	
Bertha Rabesca	
Charlie Snowshoe	
Gordon Wray	

Sahtu Land and Water Board

Larry Wallace	Chairperson
George Barnaby	
Walter Bayha	
Violet Doolittle	
Derrick Muyres	

Sahtu Land Use Planning Board

Wilbert Kochon	Interim Chairperson
Barry Harley	
Clarence Campbell	

Web Site Addresses

Sahtu Land and Water Board
www.slwb.com

Sahtu Land Use Planning Board
www.sahtulanduseplan.com

Sahtu Renewable Resources Board
www.srrb.nt.ca

Mackenzie Valley Environmental Impact Review Board
www.mveirb.nt.ca

Implementation Branch – INAC
www.ainc-inac.gc.ca/ps/clm/impb_e.html

Government of the Northwest Territories – MAA
www.maa.gov.nt.ca

appendix a2

Map of Sahtu Settlement Area

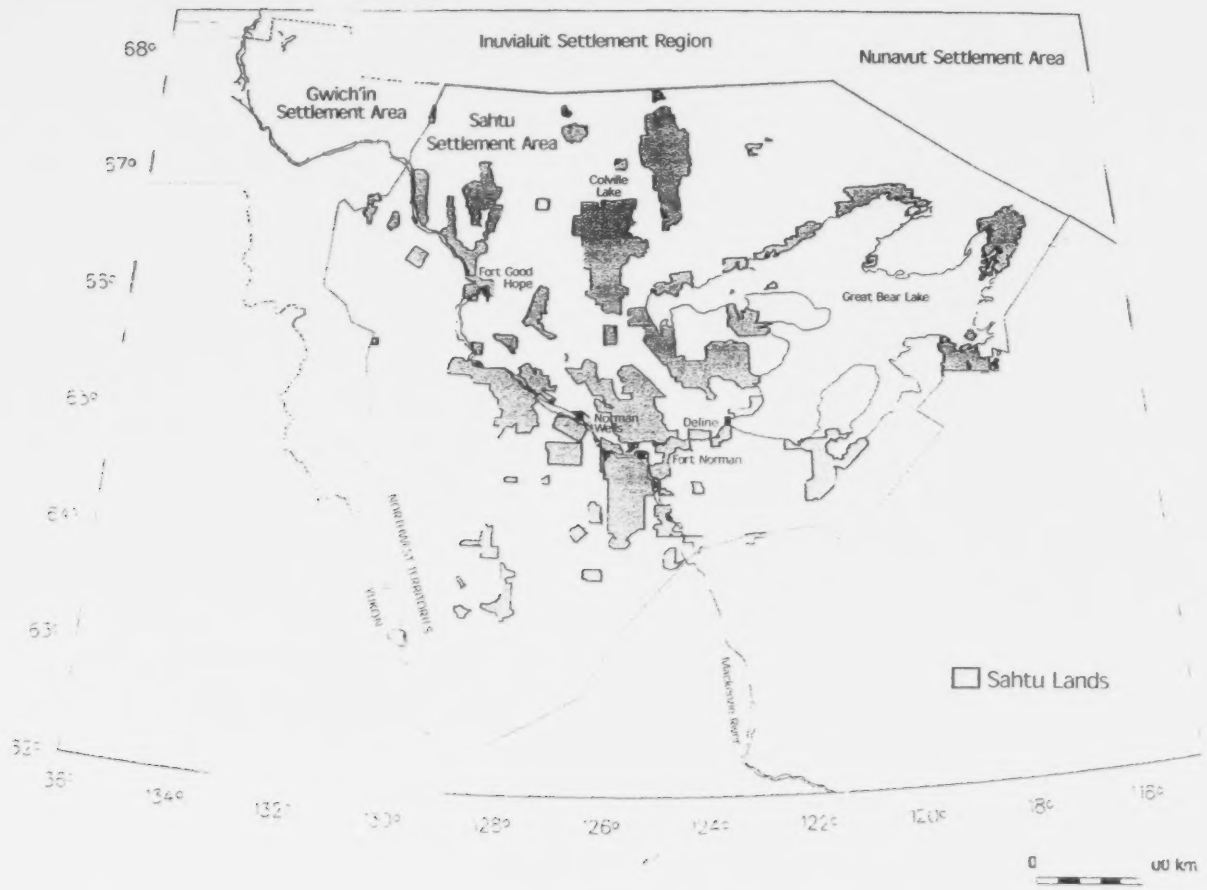

Schedule of Capital Transfer Payments 1994 to 2000

Date	Schedule of Payments $	Loan Repayment $	Total Paid to the SSI $
September 23, 1994	9,000,000	0	9,000,000
September 6, 1994	3,853,940	−533,903	3,320,037
September 6, 1995	5,780,911	−800,854	4,980,057
September 6, 1996	7,707,881	−1,067,805	6,640,076
September 6, 1997	9,634,851	−1,334,757	8,300,094
September 6, 1998	9,634,851	−1,334,757	8,300,094
September 6, 1999	9,634,851	−1,334,757	8,300,094
September 6, 2000	9,634,851	−1,334,757	8,300,094
Total	64,882,136	−7,741,590	57,140,546

appendix a4

Implementation Payments 1994–1995 to 2000–2001

Fiscal Year	Implementation Payments $
1994–1995	688,458
1995–1996	1,205,791
1996–1997	1,622,443
1997–1998	1,970,533
1998–1999	2,869,978
1999–2000	3,168,335
2000–2001	**3,660,641**
Total	15,186,179

Note: These amounts include payments to the SSI, GNWT and the implementing bodies.

Payments under Section 10.1 with Respect to Resource Royalties Received by Government 1993 to 2000

Fiscal Year	Payments $
1993	123,221
1994	198,041
1995	204,357
1996	278,782
1997	244,261
1998	211,263
1999	221,972
2000	**344,224**
Total	1,826,121

appendix a6

Property Taxes Paid to GNWT 1994 to 2000

Fiscal Year	Property Taxes Paid to GNWT $
1994 & 1995 (two years paid in one)	8,666
1996	9,739
1997	9,544
1998	9,562
1999	9,623
2000	18,945
Total	66,079

Rapport annuel

du Comité de mise en œuvre du 1er avril 2000 au 31 mars 2001

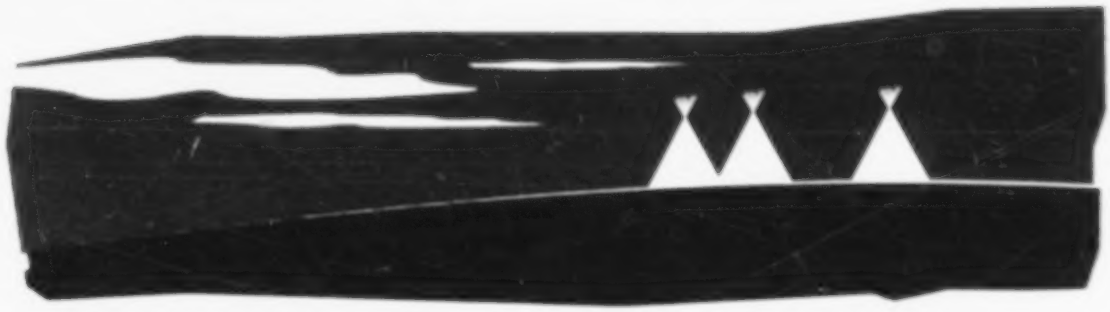

Entente sur la revendication territoriale globale des Dénés et Métis du Sahtu

Northwest Territories Canada

Canada

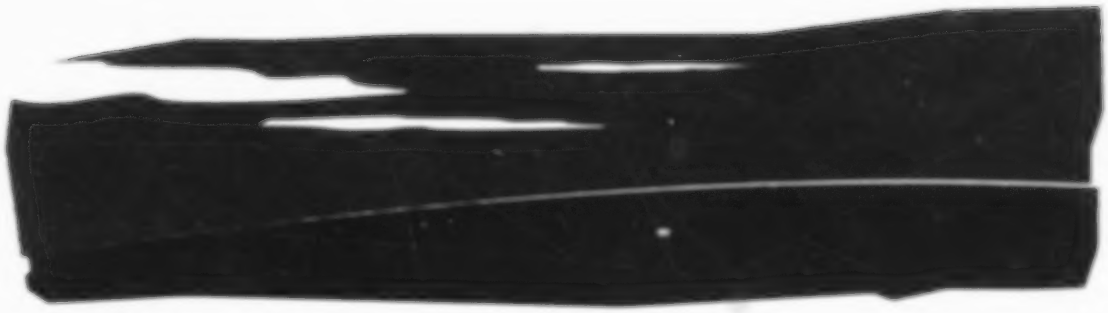

Rapport annuel 2001

Publié avec l'autorisation du
ministre des Affaires indiennes
et du Nord canadien
Ottawa, 2001
www.ainc-inac.gc.ca

QS-5354-021-BB-A1
N° de catalogue R32-210/2001
ISBN 0-662-66089-3

© Ministre des Travaux publics et
Services gouvernementaux Canada

avant-propos

Le Comité de mise en œuvre est heureux de soumettre son septième rapport annuel concernant la mise en œuvre de l'Entente sur la revendication territoriale globale des Dénés et Métis du Sahtu. Ce rapport couvre l'exercice financier qui s'étend du 1er avril 2000 au 31 mars 2001.

Le Comité de mise en œuvre comprend un haut représentant de chacune des parties : le Sahtu Secretariat Incorporated, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et le gouvernement du Canada. Il respecte la règle du consensus et sert de tribune de façon à permettre aux parties d'exprimer leurs préoccupations et de soulever des questions à considérer.

Le Comité a pour fonction de superviser, de diriger et de surveiller la mise en œuvre de l'Entente. Le présent rapport annuel décrit les réalisations et les progrès accomplis durant l'année. Divers ministères fédéraux et territoriaux, le Sahtu Secretariat Incorporated et d'autres organismes créés dans le cadre de l'Entente ont fourni les renseignements nécessaires à sa rédaction.

Nous nous engageons à renforcer les partenariats qu'exige une mise en œuvre réussie de l'Entente. Les succès obtenus jusqu'à maintenant témoignent des efforts concertés des partenaires pour faire reconnaître les droits ancestraux, pour instaurer le respect entre les Autochtones et les non-Autochtones et pour montrer l'engagement des parties à s'acquitter des obligations prévues par l'Entente.

John Tutcho
Sahtu Secretariat
Incorporated

Mark Warren
Gouvernement des
Territoires du Nord-Ouest

Aubrey Nahgyun
Gouvernement du
Canada

table des matières

Avant-propos i

Glossaire des acronymes et des abréviations iv

1 Les caractéristiques de l'Entente 1

2 Les points saillants 2

3 Le Comité de mise en œuvre 3

4 Les organismes de mise en œuvre 4
- 4.1 Le Conseil d'inscription 4
- 4.2 Le Conseil d'arbitrage 4
- 4.3 Le Conseil des ressources renouvelables du Sahtu (CRRS) 4
- 4.4 L'Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie (OEREVM) 6
- 4.5 L'Office des terres et des eaux du Sahtu (OTES) 7
- 4.6 Le Conseil d'aménagement territorial du Sahtu (CATS) 8

5 Le Sahtu Secretariat Incorporated (SSI) 10
- 5.1 Le conseil d'administration 10
- 5.2 Le siège social 10
- 5.3 Les conseils des ressources renouvelables 10
- 5.4 La propriété des terres 10
- 5.5 La Fiducie du Sahtu 11
- 5.6 Les secteurs spéciaux de récolte 11
- 5.7 L'Entente sur le développement des ressources humaines autochtones 11
- 5.8 Les négociations sur l'autonomie gouvernementale de Deline 11

6 Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) 12
- 6.1 Le ministère des Affaires autochtones 12
- 6.2 Le ministère des Ressources, de la Faune et du Développement économique (MRFDE) 12
- 6.3 Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de l'Emploi 12
- 6.4 Le ministère de la Justice 13
- 6.5 Le ministère des Travaux publics et des Services 13
- 6.6 Le ministère des Transports 13
- 6.7 Le ministère des Affaires municipales et communautaires 13
- 6.8 La Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest 13

7 Le gouvernement du Canada 14
- 7.1 Les activités économiques et l'emploi 14
- 7.2 La gestion de l'environnement et des ressources fauniques 15
- 7.3 Le patrimoine 16
- 7.4 La gestion des terres et des eaux 16
- 7.5 L'Agence des douanes et du revenu du Canada 17
- 7.6 Les autres activités de mise en œuvre 17
- 7.7 La gestion fédérale des activités de mise en œuvre 18

Annexes

Annexe A1 Membres des organismes de mise en œuvre (en date du 31 mars 2001) 19

Annexe A2 Carte de la région visée par le règlement de la revendication du Sahtu 20

Annexe A3 Calendrier des paiements de transfert de capitaux, de 1994 à 2000 21

Annexe A4 Paiements versés pour les activités de mise en œuvre, de 1994-1995 à 2000–2001 22

Annexe A5 Part des redevances sur les ressources naturelles versée par le gouvernement en vertu du paragraphe 10.1 de l'Entente, de 1993 à 2000 23

Annexe A6 Taxes foncières versées au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, de 1994 à 2000 24

glossaire des acronymes et des abréviations

AINC	Affaires indiennes et du Nord Canada
CATS	Conseil d'aménagement territorial du Sahtu
CRRS	Conseil des ressources renouvelables du Sahtu
DGMO	Direction générale de la mise en œuvre
DRHC	Développement des ressources humaines Canada
GTNO	Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
LGRVM	*Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie*
MRFDE	Ministère des Ressources, de la Faune et du Développement économique
OEREVM	Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie
ONE	Office national de l'énergie
OTES	Office des terres et des eaux du Sahtu
P&O	Pêches et Océans Canada
PSEC	Programme de surveillance des effets cumulatifs
SCF	Service canadien de la faune
SDRHA	Stratégie de développement des ressources humaines autochtones du Canada
SSI	Sahtu Secretariat Incorporated
SZP	Stratégie sur les zones protégées
TPSGC	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

les caractéristiques de l'entente

En juillet 1993, les Dénés et Métis du Sahtu ont voté en faveur de l'Entente sur la revendication territoriale globale des Dénés et Métis du Sahtu. Après avoir reçu la sanction du gouvernement du Canada et celle du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO), l'Entente a été signée le 6 septembre 1993 à Tulita (anciennement Fort Norman). La *Loi sur le règlement de la revendication territoriale des Dénés et Métis du Sahtu* est entrée en vigueur le 23 juin 1994.

Aux termes de l'Entente, les Dénés et Métis du Sahtu :

- ont reçu le titre de propriété de 41 437 kilomètres carrés de terres dans les Territoires du Nord-Ouest, soit une superficie excédant légèrement celle de l'île de Vancouver. Ils ont également obtenu les droits d'exploitation souterraine sur 1 813 kilomètres carrés de ces terres;
- recevront un montant total de 75 millions de dollars (en dollars de 1990), dont le versement s'échelonnera sur 15 ans, et obtiendront une part des redevances sur les ressources naturelles de la vallée du Mackenzie qui sont versées chaque année aux gouvernements;
- se sont vu confirmer leur droit de chasse et de pêche dans toute la région visée par le règlement de la revendication du Sahtu et établir leur droit exclusif de piégeage dans la région visée par le règlement;
- obtiennent l'assurance de siéger aux institutions gouvernementales chargées de la gestion des ressources renouvelables, de l'aménagement territorial et de l'utilisation des terres et des eaux au sein de la région visée par le règlement ainsi que de l'examen et de l'évaluation des répercussions environnementales dans la vallée du Mackenzie.

L'Entente prévoit également la négociation des accords sur l'autonomie gouvernementale qui entreront en vigueur lors de l'adoption d'une loi fédérale ou territoriale.

2 les points saillants

- Lors du septième anniversaire de l'Entente, le Sahtu Secretariat Incorporated (SSI) a reçu un paiement de transfert de 8 300 094 $ (après le remboursement des prêts lui ayant été accordés pour financer les négociations). Le SSI s'est vu verser la somme de 344 224 $ en redevances sur les ressources pour l'année. Pour plus de renseignements à ce sujet, vous pouvez consulter les annexes A3 et A5.
- Le Comité de mise en œuvre a approuvé les modifications apportées au Plan de mise en œuvre de l'Entente à la suite de l'Examen général quinquennal.
- Au 31 décembre 2000, l'Entente bénéficiait à 2 726 personnes.
- Le Conseil des ressources renouvelables du Sahtu (CRRS), le Conseil des ressources renouvelables gwich'in et le Comité mixte de gestion de la pêche ont approuvé le Plan de gestion intégrée de la pêche à l'inconnu dans le cours inférieur du fleuve Mackenzie. De plus, le CRRS a signé la deuxième version du plan de cogestion des hardes de caribous du cap Bathurst, de l'ouest du lac Bluenose et de l'est du lac Bluenose.
- L'Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie (OEREVM) a reçu 186 avis d'examen préalable, dont 7 ont été soumis à une évaluation environnementale.
- Un protocole d'entente, signé entre l'OEREVM et l'Office national de l'énergie (ONE), précise comment ces organismes collaboreront à l'évaluation environnementale relative à la mise en valeur du pétrole et du gaz.
- L'Office des terres et des eaux du Sahtu (OTES) a reçu et traité 13 demandes de permis d'utilisation des terres et 6 demandes de permis d'utilisation des eaux (classe B).
- Les activités du Conseil d'aménagement territorial du Sahtu (CATS) ont porté essentiellement sur le perfectionnement des capacités, la sensibilisation, le renforcement des partenariats, la collecte et l'analyse des données, la préparation d'un plan d'aménagement territorial et les activités de gestion.
- La campagne de collecte et d'analyse des données menée par le CATS a permis d'obtenir 1 000 ressources documentaires. Ces ressources ont été regroupées dans une base de données Microsoft Access, pour laquelle on a aussi créé un moteur de recherche.
- Le comité de stratégie économique, mis sur pied par le ministère des Ressources, de la Faune et du Développement économique (MRFDE) des Territoires du Nord-Ouest, a publié son rapport destiné au GTNO.
- On a créé un comité consultatif chargé de la mise en œuvre de la Stratégie sur les zones protégées (SZP); ce comité compte des représentants de chacun des organismes autochtones régionaux, dont le SSI, en plus de représentants de l'industrie, d'organisations environnementales non gouvernementales, du gouvernement du Canada et du GTNO.
- En vertu de l'Entente sur le développement des ressources humaines autochtones du gouvernement du Canada, des ressources d'une valeur de 882 562 $ ont été attribuées aux Dénés et Métis du Sahtu.
- Par l'intermédiaire du Service canadien de la faune (SCF), le Canada a préparé une loi sur les espèces menacées, qui est actuellement à l'étude par une commission parlementaire. Le CATS a participé au processus de consultations en effectuant des évaluations régulières et en assistant aux ateliers et aux réunions.
- Le groupe de travail sur la SZP concernant le parc historique national de Sahyoue/Edacho, dans les Territoires du Nord-Ouest, est formé de Dénés du Sahtu de même que de représentants de Parcs Canada, du GTNO et d'Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC). En consultation avec la collectivité et les sages de Deline, ce groupe de travail a préparé une déclaration d'intégrité commémorative ainsi qu'un plan de conservation et de préservation.
- Dans le cadre de la SZP en vigueur dans les Territoires du Nord-Ouest, les terres réservées au parc historique national de Sahyoue/Edacho ont été soustraites en février pour une période de cinq ans en vertu du décret C.P. 2001-204. Parcs Canada a été l'organisme promoteur de ce retrait de terres provisoire, et l'on profitera de cette période pour effectuer l'évaluation des ressources économiques, culturelles et écologiques.
- En date du 31 mars 2000, Ressources naturelles Canada avait mené à bien l'arpentage de toutes les terres municipales pour les collectivités du Sahtu. De plus, 190 des 262 autres parcelles de terres du Sahtu, soit 73 %, ont été arpentées.
- AINC a remis 352 434 $ aux collectivités du Sahtu et au SSI en vue d'encourager l'économie traditionnelle et de stimuler la création d'emplois.

le comité de mise en œuvre

Le Comité de mise en œuvre est composé de trois cadres supérieurs représentant les parties à l'Entente. En 2000–2001, M. Brian Davidson représentait le SSI; M. Mark Warren, sous-ministre adjoint au ministère des Affaires autochtones, représentait le GTNO; et M^me^ Aideen Nabigon, directrice de la Gestion de la mise en œuvre à AINC, représentait le gouvernement du Canada.

Conformément au paragraphe 29.2 de l'Entente, le Comité de mise en œuvre est chargé :

- de diriger et de superviser la mise en œuvre de l'Entente et du Plan de mise en œuvre de l'Entente en plus d'en assurer le suivi;
- de réviser le calendrier des activités de mise en œuvre, de réaffecter les ressources nécessaires à ces activités et, s'il y a lieu, de modifier le Plan de mise en œuvre de l'Entente;
- de régler les différends pouvant survenir entre les parties;
- de rédiger un rapport annuel sur la mise en œuvre de l'Entente, devant être rendu public.

Les membres du Comité se sont réunis à trois reprises au cours de l'exercice financier 2000–2001, à Yellowknife, à Deline et à Ottawa. Ils se sont consacrés aux activités suivantes :

- mettre la dernière main à l'Examen général quinquennal du Plan de mise en œuvre de l'Entente et assurer sa distribution;
- approuver les modifications apportées au Plan de mise en œuvre de l'Entente à la suite de l'Examen général quinquennal;
- préparer le rapport annuel 1999–2000;
- réaffecter les fonds consacrés aux activités de mise en œuvre en fonction des besoins;
- étudier un certain nombre de questions soulevées par les parties en lien avec les activités de mise en œuvre;
- superviser le renouvellement de nomination des membres au Conseil d'arbitrage;
- discuter des paramètres préliminaires et de la prochaine réunion en ce qui a trait aux dispositions de l'Entente portant sur les mesures économiques;
- poursuivre l'examen des modifications proposées à l'Entente au point de vue de l'échange de terres;
- régler la question des secteurs spéciaux de récolte avant qu'elle soit dirigée vers le mécanisme formel de règlement des différends.

Le GTNO a coordonné un atelier réunissant le comité de mise en œuvre du Sahtu et celui des Gwich'in. Cet atelier visait à discuter des lignes directrices opérationnelles et d'un manuel sur les procédures formelles à l'usage de chacun des comités de mise en œuvre.

4 les organismes de mise en œuvre

L'Entente prévoit la création de divers organismes de mise en œuvre chargés de déterminer l'admissibilité des personnes concernées à titre de bénéficiaires de l'Entente, de gérer les ressources fauniques, de planifier et de réglementer l'utilisation des terres et des eaux, de régler les différends relatifs à l'interprétation de l'Entente ainsi que d'évaluer à la fois les projets d'exploitation et leurs répercussions sur l'environnement. Le délai nécessaire à l'établissement de ces organismes, les membres qui en feront partie et les fonctions qu'ils exerceront sont précisés dans l'Entente.

Selon le chapitre 25 de l'Entente, on élaborera des dispositions législatives visant l'édification de plusieurs de ces organismes.

Voici les progrès réalisés au chapitre de la création des organismes de mise en œuvre :

- Le Conseil d'arbitrage, l'OTES, le CATS, l'OEREVM, le CRRS et les conseils des ressources renouvelables sont en fonctionnement. La liste des membres de ces organismes (à l'exception des membres des conseils des ressources renouvelables) figure à l'annexe A1.
- Le Groupe de travail conjoint sur les lieux et les sites patrimoniaux du Sahtu est également en fonction.
- Le chapitre 27 de l'Entente stipule qu'un conseil des droits de surface doit être établi après l'entrée en vigueur d'une mesure législative fédérale distincte. Formé de résidants des Territoires du Nord-Ouest, cet organisme quasi-judiciaire réglera les différends relatifs à l'accès aux terres et à l'indemnisation liée à leur utilisation qui sont susceptibles d'opposer les propriétaires fonciers et les titulaires de droits de surface ou souterrains à usage commercial. Lorsque des terres du Sahtu seront en jeu, le conseil des droits de surface devra agir par le truchement d'un comité formé de ses membres, dont au moins un devra habiter la région visée par le règlement. Toutefois, comme ce conseil n'est pas encore créé par voie législative, les différends qui surviennent dans la région visée par le règlement pourraient être dirigés vers le Conseil d'arbitrage.

4.1 Le Conseil d'inscription

À partir du 18 juin 1999, le SSI s'est acquitté des tâches liées à l'inscription prévue par l'Entente. Au 31 décembre 2000, 2 726 bénéficiaires étaient inscrits. Le Registre des inscriptions est distribué à toutes les sociétés chargées des revendications foncières dans la région visée par le règlement de la revendication du Sahtu.

Comme l'exige l'alinéa 4.4.2j) de l'Entente, le Conseil remet à chaque bénéficiaire un certificat et une carte d'identité avec photo attestant son inscription.

4.2 Le Conseil d'arbitrage

En 2000–2001, le Conseil d'arbitrage n'a pas été appelé à entamer de procédure d'arbitrage.

Du 30 août au 3 septembre 2000, le Conseil a organisé une réunion générale annuelle à Deline, respectant ainsi son intention de tenir une réunion annuelle sur deux dans la région visée par le règlement. Lors de cette réunion, les membres du Conseil ont rencontré des représentants de la collectivité et des sages de Deline, de l'OTES, du CATS et du MRFDE. Ces réunions ont permis aux membres du Conseil de mieux connaître la région visée par le règlement de la revendication du Sahtu.

Le premier mandat des membres du Conseil d'arbitrage a pris fin le 13 septembre 2000. Sept des huit membres initiaux se sont déclarés prêts pour un mandat supplémentaire : tous les sept ont été nommés pour un autre mandat à partir du 9 février 2001.

4.3 Le Conseil des ressources renouvelables du Sahtu (CRRS)

Le CRRS est le principal organisme de gestion des ressources fauniques dans la région visée par le règlement de la revendication du Sahtu. Il appartient au CRRS et aux autres intervenants de collaborer à la protection, à la conservation et à la gestion à long terme de toutes les ressources renouvelables au sein de la région visée par le règlement en vue de combler ou même de dépasser les besoins actuels et futurs de la population. Le CRRS est un organisme public régional auquel il incombe de représenter les bénéficiaires et les non-bénéficiaires, les Autochtones aussi bien que les non-Autochtones, établis dans la région visée.

Regroupant sept personnes, le CRRS compte trois membres et trois membres suppléants nommés par le SSI, trois membres et trois membres suppléants nommés par les gouvernements fédéral et territorial et un président nommé par tous les membres. Toutes les nominations résultent de décisions prises conjointement par le gouverneur en conseil et le Conseil exécutif du GTNO. En octobre, deux membres fédéraux et deux membres suppléants ont été nommés pour un mandat de cinq ans.

Le CRRS a continué de travailler à atteindre les objectifs exposés en 1995. Son conseil d'administration et son personnel ont poursuivi les démarches visant à établir et à entretenir des relations de collaboration étroites avec les conseils des ressources renouvelables, les institutions gouvernementales régionales et territoriales de même qu'avec le gouvernement et les organismes privés. En décembre, le CRRS a parrainé un atelier portant sur le caribou des forêts, auquel ont participé les conseils des ressources renouvelables, des biologistes du gouvernement, des institutions gouvernementales et des organismes privés issus des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et de l'Alberta. Des conseillers autochtones et scientifiques ont apporté leur contribution au moment de

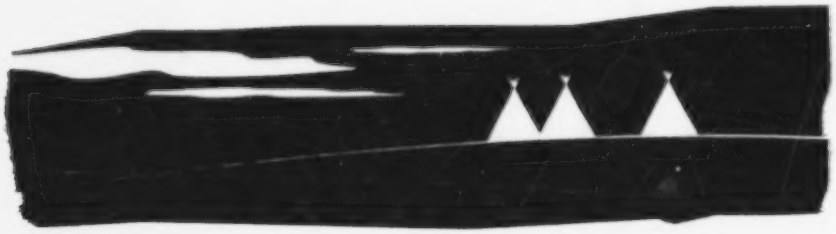

déterminer des aires importantes pour le caribou des forêts des monts et pour le caribou boréal, d'établir les priorités pour la recherche et d'évaluer les méthodes pouvant permettre de mener une telle recherche.

En investissant dans le Fonds pour les recherches sur la faune, le CRRS vise à utiliser les intérêts annuels ainsi amassés afin d'encourager la recherche sur la faune dans la région visée par le règlement. À la fin de l'année, le Fonds s'établissait à environ 3,26 millions de dollars. Comme la croissance du Fonds a été plus lente que prévu, le CRRS a modifié son portefeuille de façon à courir de plus grands risques, puisqu'il prévoyait retirer des fonds afin de poursuivre ses activités de recherche en 2001–2002.

L'Office régional des ressources renouvelables regroupe des représentants des cinq conseils des ressources renouvelables communautaires. Il apporte son aide au moment de traiter des questions liées à la gestion de la faune qui concernent l'ensemble des cinq collectivités. En janvier, l'Office a mis la dernière main aux modifications proposées au règlement sur la chasse au bœuf musqué dans la région visée par le règlement. Le ministre des Ressources, de la Faune et du Développement économique a approuvé ces modifications pour la saison 2001–2002. De plus, les conseils des ressources renouvelables participent aux activités de recherche qui sont menées au sein de leur propre collectivité et dont la gestion est assurée par le CRRS et par des organismes externes.

Les institutions gouvernementales établies dans la région visée par le règlement de la revendication du Sahtu ont partagé des idées et des renseignements sur plusieurs sujets, dont les connaissances environnementales traditionnelles, l'aménagement territorial, la délivrance de permis d'utilisation des terres et des eaux, l'adoption de pratiques environnementales exemplaires en matière de mise en valeur du pétrole et du gaz de même que la mise sur pied d'un système d'information géographique. On a traité des préoccupations à court terme et des méthodes de planification stratégique à long terme. En juillet, les membres du CRRS se sont réunis avec les représentants des institutions gouvernementales territoriales en vue de partager leur expérience, les leçons apprises et les problèmes rencontrés tout en progressant vers la création d'une alliance. En août, le CRRS, le Conseil des ressources renouvelables gwich'in et le Comité mixte de gestion de la pêche ont approuvé le Plan de gestion intégrée de la pêche à l'inconnu dans le cours inférieur du fleuve Mackenzie. Pendant cette même période, le CRRS a signé la deuxième version du plan de cogestion des hardes de caribous du cap Bathurst, de l'ouest du lac Bluenose et de l'est du lac Bluenose.

Le CRRS et les organismes gouvernementaux ont poursuivi les consultations visant à aborder les questions relatives à l'élaboration de nouvelles lois territoriales et fédérales sur la gestion de la faune, à la loi sur les espèces menacées, à la SZP et au cadre d'évaluation et de gestion des effets cumulatifs.

La recherche sur les ressources renouvelables demeure l'activité principale du CRRS. Voici les principaux domaines de recherche auxquels le Conseil s'intéresse.

La recherche

Au cours de l'exercice financier 2000–2001, on a mené 12 activités de recherche, représentant un coût total de plus de 245 000 $. La plupart des activités financées ont été effectuées par des organismes extérieurs (soit MRFDE, Pêches et Océans Canada [P&O], ministère de Développement durable sous l'égide du gouvernement du Nunavut). La recherche a porté sur le caribou des forêts et de la toundra, le mouflon de Dall, l'orignal, la sauvagine et le poisson dans le fleuve Mackenzie et dans le Grand lac de l'Ours. Elle s'est concentrée sur la population, la distribution et les modes de migration, les taux de reproduction et de survie, la répartition en fonction de l'âge et les effets cumulatifs. Lancée par le CRRS grâce à des ressources humaines de l'extérieur, la recherche initiale sur le caribou des forêts des monts Mackenzie a été menée à bien sous la supervision d'un biologiste résidant. Des activités de recherche supplémentaires seront accomplies: on effectuera, par exemple, le repérage par satellite de la harde de caribous de Redstone en vue d'aider à déterminer les limites de son habitat saisonnier de même que ses voies et son calendrier de migration.

L'Étude sur les récoltes d'animaux sauvages dans la région visée par le règlement

L'Étude sur les récoltes d'animaux sauvages dans la région visée par le règlement est une activité quinquennale destinée à établir un registre de toutes les récoltes d'animaux sauvages effectuées par les bénéficiaires de l'Entente et à protéger les traditions de récolte des Dénés et Métis du Sahtu. De plus, elle permettra de regrouper des données de base pour fixer un niveau de besoins minimal pour chaque espèce. Les responsables de l'Étude ont poursuivi les entrevues communautaires: à partir d'avril 1998, ils ont travaillé à regrouper l'information recueillie dans une base de données. Un logiciel destiné à conserver les renseignements non confidentiels provenant des entrevues menées auprès des chasseurs facilitera l'analyse des données. En janvier, le stagiaire qui œuvrait au sein de l'équipe chargée de l'Étude et qui est lui-même bénéficiaire de l'Entente a pris en main la coordination de l'Étude au terme d'une formation de deux ans.

Le système d'information géographique

Cofinancée par le CRRS, l'idée de mettre sur pied un système d'information géographique du Sahtu a été largement mise à profit non seulement par le CRRS, mais aussi par les autres institutions gouvernementales, le public et les organismes privés, comme les compagnies pétrolières et gazières. Ce système, qui se veut un outil d'éducation destiné aux bénéficiaires de l'Entente et au grand public, s'est révélé un investissement profitable.

Un résumé

Le CRRS a continué d'aller de l'avant avec les objectifs qu'il s'est fixés dans le cadre du Plan de mise en œuvre de l'Entente. Grâce à la fidélité de son personnel, il a pu consacrer moins de temps aux fonctions administratives pour mettre davantage l'accent sur la recherche liée aux ressources renouvelables et sur les questions de gestion. Le Conseil s'est employé à communiquer davantage avec les conseils des ressources renouvelables, les institutions gouvernementales régionales et territoriales et les organismes gouvernementaux, tout en recourant à leurs ressources. Dans le but d'améliorer sa visibilité dans la région visée par le règlement de la revendication du Sahtu, le CRRS a notamment organisé des réunions publiques, a sollicité la participation des membres de la collectivité aux activités de recherche et a fait appel aux ressources communautaires.

4.4 L'Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie (OEREVM)

L'OEREVM est le principal organisme mandaté en vertu de la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie* (*LGRVM*) pour effectuer des études et des évaluations environnementales dans la vallée du Mackenzie. Toutes les terres dans les Territoires du Nord-Ouest, sauf celles de la région visée par la Convention définitive des Inuvialuit et celles du parc national Wood Buffalo, relèvent de sa compétence. Lorsqu'il est question de la vallée du Mackenzie, la *LGRVM* remplace la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, à moins de conditions particulières.

Le personnel et l'emplacement de l'OEREVM

Situés à Yellowknife, les bureaux de l'OEREVM abritent cinq employés : un directeur général, deux agents d'évaluation environnementale, un agent des finances et de l'administration de même qu'un agent de communication.

Les examens préalables et les évaluations environnementales

L'OEREVM a reçu 186 avis d'examen préalable. Sept examens préalables ont fait l'objet d'un renvoi pour une évaluation environnementale :

- ExplorData Ltd. : modification d'un permis d'aménagement territorial pour réaliser un programme séismique près de Nahanni Butte;
- Paramount Resources Ltd. : programme de forage exploratoire du lac Bovie, près de Fort Liard;
- Paramount Resources Ltd. : programme de forage exploratoire à Arrowhead, près de Fort Liard (Nota : Le présent programme et le programme de forage exploratoire du lac Bovie, tous deux réalisés par Paramount Resources Ltd., ont été regroupés sous le nom de Paramount Liard East Program.);
- Paramount Resources Ltd. : programme de forage exploratoire des collines Cameron, au sud de Hay River;
- Canadian Zinc Corporation : programme de forage de Prairie Creek et programme de Cat Camp et d'extraction du carburant stocké (Nota : Le programme de forage a été séparé du programme de Cat Camp et d'extraction du carburant stocké pour ensuite être évalué séparément.);
- Patterson Lumber Ltd. : demande de permis d'abattage de bois près de Pine Point;
- Robinson's Trucking Ltd. : demande de permis d'aménagement territorial pour la carrière de gravier dans la région de Drybones Bay.

De plus, deux évaluations, qui avaient été reportées depuis l'année précédente, ont été menées à bien : les cheminées de kimberlite exploitées par BHP à Sable, Beartooth et Pigeon ainsi que le réseau de gazoduc de Ranger Oil Limited, Chevron Canada Limited et Canadian Forest Oil Ltd., près de Fort Liard.

Les lignes directrices sur l'évaluation des répercussions environnementales

L'OEREVM a révisé le contenu de son document intitulé *Évaluation des répercussions environnementales dans la vallée du Mackenzie – Lignes directrices intérimaires*. De même, l'ébauche du règlement sur la façon de procéder aux évaluations environnementales et à l'étude des répercussions environnementales a fait l'objet d'une révision.

Les activités de l'OEREVM

Les membres de l'OEREVM ont participé à 11 réunions et à 15 téléconférences, qui avaient pour objet d'étudier le calendrier complet des évaluations environnementales. De plus, l'OEREVM a notamment organisé :

- une assemblée publique à N'dilo dans le cadre de l'évaluation environnementale des cheminées de kimberlite exploitées par BHP à Sable, Beartooth et Pigeon;
- une visite de la mine Diavik et de la mine Ekati exploitée par BHP en juillet en vue de mieux comprendre les activités de mise en valeur du diamant;
- diverses séances d'orientation pour mieux comprendre le processus d'évaluation des répercussions environnementales et d'exercice des pouvoirs de l'Office.

Durant l'été, l'OEREVM a travaillé en collaboration avec AINC en vue d'examiner la gestion financière. On en est arrivé à établir des modalités de financement : l'Office a droit à un budget annuel de 1,1 million de dollars, versés par l'entremise d'un paiement de transfert souple. Il se voit aussi autorisé à reporter les excédents au prochain exercice financier en vue de lancer d'autres activités de mise en œuvre.

L'OEREVM siège au groupe de travail chargé de mettre au point un cadre d'évaluation et de gestion des effets cumulatifs. Regroupant différents ministères et organismes autochtones, ce groupe établit le cadre qui servira à définir la façon dont les effets cumulatifs seront évalués dans les Territoires du Nord-Ouest. En novembre, l'OEREVM a réuni les organismes de réglementation et d'évaluation du Nord en vue de trouver une méthode d'inspiration nordique pour rendre possible l'aménagement d'un réseau de gazoduc dans la vallée du Mackenzie. En décembre, une réunion de suivi a rassemblé, pour la première fois, les présidents des conseils de gestion des ressources, de l'ONE, de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, du GTNO et d'AINC en vue de coordonner les différentes lois de réglementation et celles portant sur l'évaluation environnementale. Le travail se poursuit.

Pour donner suite aux demandes de mise en valeur du pétrole et du gaz dans la région de Fort Liard, l'OEREVM et l'ONE ont entamé des discussions visant à coordonner leurs fonctions respectives en matière d'évaluation environnementale. En décembre, les deux organismes ont signé un protocole d'entente décrivant comment ils entendent collaborer dans le cadre de l'évaluation environnementale des activités de mise en valeur du pétrole et du gaz.

L'information publique

Les membres de l'OEREVM ont tenu des séances d'information publiques, ont participé à des rencontres de diffusion des renseignements et ont établi des liens avec d'autres organisations. De plus, le personnel a rencontré à plusieurs reprises des employés de l'ONE pour discuter des questions de coordination relativement aux examens préalables et aux évaluations environnementales.

Les 12 prochains mois

Dans la prochaine année, les activités de mise en valeur du diamant à Snap Lake par la société DeBeers pourraient être dirigées vers une évaluation environnementale. Outre l'évaluation environnementale des activités ayant fait l'objet d'un renvoi par les personnes chargées de l'examen préalable, les activités suivantes retiendront l'attention de l'OEREVM au cours de l'année à venir :

- poursuivre les discussions entre le personnel de l'OEREVM et diverses sociétés d'exploration et d'aménagement de pipelines concernant les activités de gazoduc prévues dans la vallée du Mackenzie;
- préparer un protocole d'entente en collaboration avec d'autres conseils et organismes de réglementation dont la compétence s'étend aux régions situées à proximité de la vallée du Mackenzie en vue d'établir un processus d'évaluation environnementale des terres frontières;
- continuer la rédaction d'un protocole d'entente avec la participation de l'ONE;
- tenir des consultations publiques concernant le contenu du document intitulé *Évaluation des répercussions environnementales dans la vallée du Mackenzie – Lignes directrices intérimaires*;
- tenir des consultations publiques concernant l'ébauche du règlement sur la façon de procéder aux évaluations environnementales et à l'étude des répercussions environnementales. L'OEREVM adoptera ce document après qu'il aura été modifié à la lumière des consultations.

4.5 L'Office des terres et des eaux du Sahtu (OTES)

Après sa création dans le cadre de la *LGRVM* il y a deux ans, l'OTES a reçu et traité 13 demandes de permis d'aménagement territorial et 6 demandes de permis d'utilisation des eaux (classe B). Huit demandes ne nécessitaient aucun permis; trois portaient sur de petits emplacements de stockage de carburant.

Le personnel de l'OTES regroupe un directeur général, un administrateur de bureau, un gestionnaire financier, un géographe spécialisé dans les questions de terres et de ressources, un hydrologue et un commis responsable des permis.

L'Office a tenu 11 réunions dans diverses collectivités de la région visée par le règlement de la revendication du Sahtu, y compris Deline, Norman Wells et Fort Good Hope. Six de ces réunions ont eu lieu par téléconférence.

Du 31 juillet au 3 août 2000, l'OTES, l'inspecteur de l'aménagement territorial d'AINC et des conseillers en exploitation minière et géologique ont effectué une visite d'exploration de la rive est du Grand lac de l'Ours. Ils ont notamment inspecté les mines Terra et Northrim sur la rivière Camsell, la mine Contact Lake, Cameron Bay, Sloan River, le Great Bear Lake Lodge, Fort Confidence sur la rivière Dease, Fault Creek et l'Arctic Circle Lodge. En plus d'offrir l'occasion d'entretenir des relations publiques, cette visite avait pour objet de se renseigner sur certains endroits donnés, sur des permis d'aménagement territorial venus à expiration et sur les critères d'abandon et de restauration d'anciens sites miniers.

Le 1er septembre 2000, l'OTES a aussi rencontré le Conseil d'arbitrage à Whiskey Jack Point, près de Deline, pour être informé de ses fonctions, de ses activités et de ses membres. Pour sa part, l'OTES a présenté les marches à suivre et les règles à respecter relativement aux permis d'utilisation des terres et des eaux en vertu de la *LGRVM*. Dans le cadre de la rencontre, les documents intitulés *Resolving Disputes Under the Land Claim Agreement* et *Arbitration (Commencement of Proceedings) Rules* ont été remis. Cet échange d'information s'est révélé utile pour comprendre, de part et d'autre, les rôles de l'OTES et du Conseil d'arbitrage prévus par l'Entente.

Le personnel technique a prêté assistance à deux collectivités du Sahtu désireuses de renouveler leur permis d'utilisation des eaux municipal. En

travaillant en collaboration avec les demandeurs et les titulaires de permis, on sensibilise les gens à l'importance de protéger les terres et les eaux dans l'ensemble de la région visée par le règlement de la revendication du Sahtu. Les fonctions administratives rattachées aux permis exigent beaucoup de temps et d'efforts.

Selon un accord conclu avec SSI, l'OTES verra à préparer, au besoin, des rapports d'examen préalable en matière d'environnement dans les terres visées par le règlement. Effectués pour le compte des Premières nations, ces rapports seront pris en main par l'OTES lorsque les activités de mise en valeur ne nécessitent pas l'obtention d'un permis d'utilisation des terres et des eaux. Ainsi, on met à profit l'expertise technique du personnel de l'OTES en plus d'établir une relation de collaboration pratique entre l'OTES et SSI, comme le préconise l'Entente.

4.6 Le Conseil d'aménagement territorial du Sahtu (CATS)

En vertu de la *LGRVM*, le CATS a la responsabilité de préparer et de mettre en œuvre un plan d'aménagement territorial s'appliquant à toutes les terres situées à l'extérieur des frontières municipales dans la région visée par le règlement de la revendication du Sahtu.

Le CATS a réalisé d'importantes tâches de sa mission :

- préparer une ébauche de plan d'aménagement territorial;
- mieux faire comprendre la planification de l'aménagement territorial;
- veiller à ce que les intérêts de toutes les parties soient considérés;
- former des partenariats forts et efficaces.

Le CATS a posé plusieurs jalons dans le plan de travail annuel, permettant ainsi l'atteinte des objectifs. Il s'est particulièrement concentré sur le perfectionnement des capacités, la sensibilisation, le renforcement des partenariats, la collecte et l'analyse des données, la préparation d'un plan d'aménagement territorial et les activités de gestion.

Le perfectionnement des capacités

Le Conseil a travaillé avec efficacité, malgré une réduction de son effectif; presque toute l'année, il a été épaulé par un personnel professionnel complet, formé d'un planificateur principal, d'un spécialiste en ressources naturelles, d'un spécialiste en sciences sociales, d'un chef de bureau et d'un planificateur stagiaire. Seize membres de la collectivité travaillant sur le terrain ont dressé une carte de l'aménagement des terres communautaires et ont fourni aux autres membres de la collectivité de l'information au sujet de la planification de l'aménagement territorial. Trois jeunes stagiaires, engagés pour une partie de l'année, ont participé à des tâches variées, depuis la gestion de bureau jusqu'au graphisme, en passant par la saisie et l'analyse des données (y compris l'établissement du système d'information géographique).

Les stagiaires et la majorité des travailleurs sur le terrain sont des bénéficiaires de l'Entente; ils habitent tous la région visée par le règlement de la revendication du Sahtu. Le planificateur stagiaire a aussi la possibilité de se renseigner sur l'aménagement territorial avant de travailler à la mise en œuvre du plan.

Les membres et le personnel du Conseil ont assisté à :

- des conférences, des ateliers et des présentations communautaires portant sur les questions liées à la planification de l'aménagement territorial, comme les zones protégées, le Forum géoscientifique, les effets cumulatifs, les pratiques exemplaires à l'égard des activités de mise en valeur du pétrole et du gaz, l'aménagement de pipelines et les connaissances traditionnelles;
- des séances de formation portant sur un éventail de sujets, tels que les relations avec les médias, la tenue de livres et la comptabilité, l'intégration des connaissances traditionnelles dans l'évaluation des répercussions environnementales, les prises de décisions partagées.

Trois ateliers de formation donnés aux membres de la collectivité travaillant sur le terrain étaient essentiellement axés sur la cartographie de l'utilisation des terres et des ressources et sur les zones protégées.

Le travail auprès des jeunes a été une priorité du CATS. Ce dernier a fait la tournée des écoles et a créé et distribué aux établissements scolaires un jeu éducatif sur l'aménagement territorial, inspiré de l'émission Jeopardy. Six bourses ont été accordées à des résidants de la région visée par le règlement qui poursuivent des études postsecondaires dans le domaine de l'aménagement territorial.

La sensibilisation

Pour faire connaître sa mission tant au sein de la région visée par le règlement qu'à l'extérieur de celle-ci, le CATS a préparé des émissions radiophoniques (en anglais et en slave), des bulletins d'information, des dépliants bilingues (en anglais et en slave), des articles de journaux. De plus, il a conçu un site Web (www.sahtulanduseplan.com), a monté un stand lors d'une foire commerciale et a offert un programme de bourses d'études.

Pour accroître le niveau de sensibilisation, on a également préparé deux activités de cartographie des ressources à l'intention des membres de la collectivité, on a organisé des entrevues et des ateliers ayant pour thème *La cartographie de notre avenir*, on a tenu des réunions communautaires en vue de discuter de l'aménagement territorial en général et on a participé à une tribune sur les carrières, qui a présenté les possibilités en matière d'éducation et de carrière pour les jeunes et les autres résidants.

Le renforcement des partenariats

Une rencontre a été organisée en juin avec les partenaires du CATS (soit le SSI, le MRFDE et AINC) en vue de respecter les dispositions de l'article 40 de la *LGRVM*. On a discuté des facteurs à considérer au moment d'élaborer les plans d'aménagement territorial. Des consultations ont été menées de façon continue auprès des partenaires au sujet des progrès réalisés dans le plan d'aménagement des terres du Sahtu.

Le Conseil d'arbitrage, l'industrie des ressources et les autres organismes et conseils ont assisté à des présentations formelles sur le processus de planification de l'aménagement territorial en vue de solliciter leur opinion. La question des frontières a été abordée lors d'une réunion organisée avec l'Office gwich'in d'aménagement territorial. De plus, des discussions ont été lancées avec l'équipe de consensus de la Réserve de parc national Nahanni au sujet de la protection du bassin hydrographique de la rivière Nahanni.

Pour le CATS, il est prioritaire de travailler étroitement avec ses homologues et avec les autres organismes. Le Conseil a collaboré avec le CRRS, l'OTES et le MRFDE afin de mettre au point un système d'information géographique sur les ressources du Sahtu. Par ailleurs, il a assisté à un atelier sur les connaissances traditionnelles, parrainé par l'OTES.

Les ressources en hydrocarbure, qui se trouvent dans la région visée par le règlement de la revendication du Sahtu, ont suscité un intérêt croissant, donnant lieu à une augmentation du nombre de demandes d'information au sujet des terres, des ressources et des résidants de la région. À l'occasion de tribunes publiques et de discussions en petits groupes, le CATS a échangé de l'information avec des représentants des compagnies pétrolières et gazières et des groupes spécialisés dans l'aménagement de pipelines en plus d'être à l'écoute de leurs préoccupations et de leurs problèmes. Le CATS, l'Office gwich'in d'aménagement territorial et d'autres organismes ont parrainé un atelier sur les pratiques exemplaires dans les secteurs pétrolier et gazier afin d'en apprendre davantage sur ce sujet.

Parmi les autres activités menées en partenariat figurent l'examen des demandes de permis d'utilisation des terres et des eaux acheminées par l'OTES et la préparation d'un rapport intitulé *Building a Vision for the Land*, qui traite de la façon dont les collectivités perçoivent les terres et leur avenir.

La collecte et l'analyse des données

On a communiqué avec plus de 100 organisations et autres groupes dans le cadre de la campagne de collecte et d'analyse des données menée par le CATS. Ainsi, on est arrivé à constituer une bibliothèque bien alimentée et à mettre au point un système d'information géographique sur les ressources naturelles, sociales et culturelles du Sahtu. L'information recueillie porte sur le climat, la géologie, l'hydrologie, les sols, la flore, la faune, les lieux culturels et naturels, l'aménagement et la gestion des terres et des facteurs sociaux. Les 1 000 ressources documentaires obtenues ont été regroupées dans une base de données Microsoft Access, pour laquelle on a aussi créé un moteur de recherche.

Parmi les activités spéciales qui ont été menées, mentionnons la cartographie des ressources traditionnelles, des substances toxiques, du réseau de transport et du potentiel pétrolier et gazier; l'évaluation du tracé des pipelines; la réalisation d'une étude documentaire anthropologique; la cartographie de la répartition des espèces animales et des secteurs de récolte de la faune, et l'inventaire des ressources communautaires. Certaines de ces activités ont été lancées en collaboration avec le MRFDE, le CRRS, d'autres organismes et des particuliers.

On a mené à terme les projections socioéconomiques pour la région visée par le règlement de la revendication du Sahtu et pour les collectivités. Le CATS a aussi évalué la nécessité d'une analyse complète des répercussions socioéconomiques du plan d'aménagement territorial.

La préparation d'un plan d'aménagement territorial

On a préparé et distribué un document présentant la forme et le contenu proposés pour tout plan d'aménagement territorial. Pour ce faire, il a fallu mettre de l'ordre dans les documents pertinents à utiliser pour procéder à l'élaboration d'un plan.

Les activités de gestion

Outre les deux réunions spéciales portant sur la planification et l'analyse des activités de communication, le CATS a organisé quatre réunions (soit une en mai, une en août et deux en décembre) dans des collectivités du Sahtu.

La surveillance et l'évaluation représentent des volets importants de toute structure de gestion. Chaque programme et chaque activité ont été réévalués afin de s'assurer que les objectifs visés ont été atteints et que les leçons nécessaires ont été tirées.

Les prochaines étapes

Le CATS continuera à progresser vers l'atteinte de son objectif, qui consiste à conserver, utiliser et mettre en valeur les terres du Sahtu de manière à favoriser et à protéger le bien-être actuel et futur des bénéficiaires de l'entente du Sahtu, des résidents locaux et de tous les Canadiens et Canadiennes. En 2000–2001, il se consacrera notamment à terminer la rédaction du plan d'aménagement préliminaire et à le peaufiner en collaboration avec divers intervenants afin d'être en mesure de soumettre au GTNO et au gouvernement du Canada un document définitif.

5 le sahtu secretariat incorporated (ssi)

Le 23 juin 1994, lors de l'adoption de la *Loi sur le règlement de la revendication territoriale des Dénés et Métis du Sahtu*, les sept sociétés foncières du Sahtu, formées de quatre sociétés dénées et de trois sociétés métisses, ont donné naissance au SSI.

Le SSI a pour mandat :

- d'aider tous ses membres à négocier et à conclure des ententes avec les gouvernements fédéral et territorial sur la mise en œuvre de l'Entente;
- de tenir compte des préoccupations et des intérêts des Dénés et Métis du Sahtu.

Le SSI participe à la mise en œuvre de l'Entente en désignant des membres au conseil d'administration des divers organismes de mise en œuvre, en s'intégrant aux discussions sur l'Accord du Nord et en gérant les paiements de capital par le truchement de la Fiducie du Sahtu. De plus, le SSI coordonne les activités auxquelles participent les autres organismes désignés du Sahtu. Il veille aussi à ce que le gouvernement, l'industrie et le public soient tenus informés des fonctions des différents organismes de mise en œuvre, par exemple, l'accès aux terres.

Le SSI est le seul organisme régional autochtone qui regroupe les Dénés et les Métis. Il constitue la ressource par excellence pour tous les organismes et ministères gouvernementaux désireux d'en apprendre davantage sur les questions de l'éducation, de la santé, de l'environnement, des routes, de la faune, de l'évolution politique et du développement économique.

5.1 Le conseil d'administration

Voici les membres du conseil d'administration du SSI :

Edwin Erutse	président
Wilbert Kochon	
Edward McCauley	
Ruby McDonald	
Winston McNeely	
Rocky Norwegain	
John Tutcho	

5.2 Le siège social

Le siège social du SSI est situé dans l'édifice Chief George Kodakin, qui se trouve au sein de la collectivité de Deline. L'immeuble abrite également le Conseil des Dénés du Sahtu. Le personnel du SSI est composé de :

Larry Hutchison	directeur général
Brian Davidson	agent financier principal
Orlena Modste	administratrice de bureau
Danny Yakeleya	coordonnateur de la mise en œuvre

5.3 Les conseils des ressources renouvelables

Conformément au paragraphe 13.9 de l'Entente, cinq conseils des ressources renouvelables ont été créés. Ces derniers doivent conseiller le CRRS et favoriser la participation des collectivités locales à la préservation de l'environnement, à la gestion de la recherche et des ressources fauniques et aux études portant sur les récoltes. Chacun des conseils des ressources renouvelables a reçu la somme de 38 163 $ en 2000–2001.

En vertu de l'Entente, les organismes désignés (sociétés foncières) de chaque collectivité doivent nommer un conseil des ressources renouvelables. Voici la liste des conseils des ressources renouvelables qui ont joué un rôle actif dans la région visée par le règlement de la revendication du Sahtu :

- le Conseil des ressources renouvelables de Colville Lake;
- le Conseil des ressources renouvelables de Deline;
- le Conseil des ressources renouvelables de Fort Good Hope;
- le Conseil des ressources renouvelables de Tulita;
- le Conseil des ressources renouvelables de Norman Wells.

Pendant l'exercice financier 2000–2001, les conseils des ressources renouvelables ont collaboré avec le CRRS à l'Étude sur les récoltes d'animaux sauvages dans la région visée par le règlement.

5.4 La propriété des terres

Le SSI ne possède pas de terres. Il importe de savoir que les titres de propriété de toutes les terres visées par le règlement échappant à la compétence municipale appartiennent aux sociétés foncières du district de Deline, du district de Tulita et du district K'asho Got'ine; celles-ci sont responsables de la propriété et de la gestion de ces terres.

- La société foncière de Deline est propriétaire de toutes les terres du district de Deline.
- Dans le district de Tulita, les terres visées par le règlement appartiennent à la société du district de Tulita, laquelle regroupe la société foncière de Tulita, la société foncière métisse de Fort Norman et la société foncière Ernie-McDonald.
- Dans le district de Fort Good Hope, les terres visées par le règlement appartiennent à la société foncière du district K'asho Got'ine, laquelle englobe la société foncière Yamoga, la société foncière métisse de Fort Good Hope (association n° 54) et la société foncière Ayoni Keh de Colville Lake.

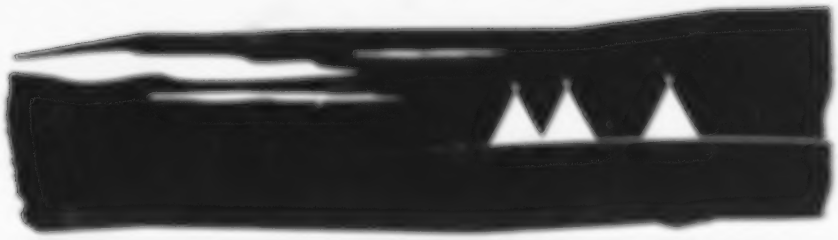

3.5 La Fiducie du Sahtu

La Fiducie du Sahtu a été créée par les sept sociétés de gestion des indemnités et des redevances prévues par l'Entente. Le 6 septembre de chaque année, le gouvernement du Canada remet au SSI un versement en vertu du chapitre 8 de l'Entente. Ce montant est remis à la Fiducie du Sahtu, qui est gérée à parts égales par deux administrateurs de fonds, sous la supervision du SSI. Deux fois par année, le revenu net obtenu par la Fiducie est versé aux sept sociétés financières en fonction du nombre d'habitants. Au 31 décembre 2000, le solde de compte de la Fiducie s'établissait à 59 millions de dollars, et le revenu net généré par celle-ci totalisait 4 293 552 $.

3.6 Les secteurs spéciaux de récolte

Le chapitre 13 et le volume II de l'Entente ont défini des secteurs spéciaux de récolte du poisson, de l'orignal et des oiseaux migrateurs considérés comme gibier (canards et oies). P&O soutient que les 28 secteurs spéciaux de récolte du poisson sont ouverts à quiconque possède un permis de pêche, décision que le SSI désapprouve. De même, le SSI s'oppose à la façon dont le MRFDE interprète le chapitre 13 de l'Entente, qui stipulerait que toute personne titulaire d'un permis de chasse général peut chasser dans les secteurs spéciaux de récolte de l'orignal.

3.7 L'Entente sur le développement des ressources humaines autochtones

Le SSI est l'un des signataires de la Stratégie de développement des ressources humaines autochtones du Canada (SDRHA), en vigueur jusqu'en 2004. Le but de la Stratégie est de financer les activités de formation professionnelle destinées aux Autochtones qui habitent dans la région visée par le règlement de la revendication du Sahtu. La SDRHA prévoit également que des fonds seront alloués à l'Initiative en matière de garde d'enfants à l'intention des membres des Premières nations en vue d'offrir davantage de services aux enfants dont les parents vivent dans la région visée par le règlement et occupent un emploi ou poursuivent des études.

C'est au SSI qu'incombe la responsabilité d'évaluer les demandes d'aide financière relatives à la SDRHA et de faire les recommandations pertinentes. L'approbation définitive des demandes est une tâche qu'assument les comités de formation régionaux de Deline, de Tulita et de Fort Good Hope. Pour la période de 12 mois se terminant le 31 mars 2001, 65 activités de formation professionnelle ont été financées. De plus, grâce à des fonds versés dans le cadre de l'Initiative en matière de garde d'enfants à l'intention des membres des Premières nations, on a pu disposer de 79 locaux, dans lesquels seront offerts des services de garde d'enfants d'âge préscolaire et des services de garde de jour dans la région visée par le règlement.

3.8 Les négociations sur l'autonomie gouvernementale de Deline

L'Entente prévoit la négociation d'accords sur l'autonomie gouvernementale, qui seront mis en application au moyen de lois fédérales et territoriales. Les dispositions sur l'autonomie gouvernementale figurent au chapitre 5 et à l'annexe B de l'Entente.

La société foncière de Deline négocie actuellement un accord sur l'autonomie gouvernementale conformément à l'annexe B de l'Entente et à la Politique sur le droit inhérent du gouvernement du Canada. Une telle démarche suppose :

- la négociation d'un calendrier des activités lancées dans le cadre du processus;
- la négociation d'un plan de travail interne, d'un calendrier et de modalités de financement annuels;
- la négociation des questions inscrites et convenues dans le calendrier des activités approuvé;
- la signature de l'entente de principe;
- la ratification de l'entente définitive.

Au cours de l'année, la société foncière de Deline a mené des négociations sur des activités suivantes, inscrites au calendrier approuvé :

- l'entente auxiliaire sur les structures administratives;
- l'entente auxiliaire sur les élections;
- l'entente auxiliaire sur la citoyenneté;
- l'entente auxiliaire sur l'éducation (de la maternelle à la 12e année);
- l'entente auxiliaire sur les étapes transitoires;
- l'entente auxiliaire sur les dispositions générales;
- l'entente auxiliaire sur les services municipaux (anciennement appelée entente auxiliaire sur les gouvernements locaux);
- l'éducation des adultes, l'éducation postsecondaire et la formation;
- l'aide financière aux étudiants.

6 le gouvernement des territoires du nord-ouest (gtno)

Conformément au Plan de mise en œuvre de l'Entente et aux accords de financement pertinents décrits ci-après, le GTNO a convenu d'entreprendre diverses activités de mise en œuvre.

6.1 Le ministère des Affaires autochtones

Le ministère des Affaires autochtones a coordonné, au nom du GTNO, les activités de mise en œuvre, notamment en assurant la liaison avec le SSI, les représentants du gouvernement du Canada et ceux du GTNO, en préparant des rapports d'étape pour le Comité de mise en œuvre et en rédigeant le chapitre du présent rapport annuel qui traite du GTNO.

Un agent du Ministère a siégé au Comité de mise en œuvre à titre de représentant du GTNO. Ce Comité s'est penché sur les questions suivantes :

- les dispositions de l'Entente portant sur les mesures économiques;
- l'approbation des modifications apportées au Plan de mise en œuvre à la suite de l'Examen général quinquennal;
- l'allégement des taxes municipales pour les bénéficiaires de l'Entente;
- la nomination des membres au conseil d'administration;
- l'élaboration des modifications à apporter à l'Entente au point de vue de l'échange de terres;
- les secteurs spéciaux de récolte;
- les obligations ministérielles;
- la réaffectation des fonds consacrés aux activités de mise en œuvre.

Les fonctionnaires du Ministère ont saisi l'occasion qu'offraient les réunions du Comité de mise en œuvre, tenues à Yellowknife en avril, pour coordonner l'atelier réunissant le comité de mise en œuvre du Sahtu et celui des Gwich'in. Cet atelier avait pour objectif de discuter des lignes directrices sur les fonctions de chacun des comités et d'un guide formel des marches à suivre.

Le ministère des Affaires autochtones a représenté le GTNO au sein du groupe de travail chargé de l'Examen général quinquennal du Plan de mise en œuvre de l'Entente. Le rapport définitif a reçu la signature des membres du Comité de mise en œuvre avant d'être imprimé et distribué.

Conformément au chapitre 5 et à l'annexe B de l'Entente, le Ministère a également participé aux négociations sur l'autonomie gouvernementale au sein de la collectivité de Deline. Compte tenu des progrès réalisés à la table de négociations, il est possible qu'une entente de principe sur l'autonomie gouvernementale soit conclue dès mars 2002.

6.2 Le ministère des Ressources, de la Faune et du Développement économique (MRFDE)

Le MRFDE a continué de s'acquitter de ses obligations au moyen de consultations suivies menées auprès des organismes désignés du Sahtu. Il collabore étroitement avec ces organisations de même qu'avec le CRRS, le CATS et l'OTES. Le MRFDE appuie et conseille ces organismes sur les questions de la gestion de la faune, de la gestion forestière, de la mise en valeur des ressources et du développement économique.

La recherche et la gestion

En collaboration avec la société foncière du district de Tulita et avec le SSI, le MRFDE a continué de mettre au point un plan de gestion pour l'éventuelle création d'un parc territorial le long du sentier Canol et dans le canyon Dodo. Un plan préliminaire a été préparé et des consultations communautaires se tiendront après qu'il aura reçu l'approbation du comité formé dans le cadre de la création proposée du parc. Ces consultations devraient avoir lieu au cours de la prochaine période de référence.

Le MRFDE et le CRRS ont poursuivi leur travail de collaboration dans le cadre de diverses activités de recherche et de gestion.

Les activités économiques

Le comité de stratégie économique mis sur pied par le MRFDE a publié son rapport en juin. Ce comité a consulté différents intervenants en vue de préparer un rapport sur une stratégie économique applicable au GTNO. Le SSI siégeait lui aussi à ce comité.

Le MRFDE a collaboré étroitement avec des organismes et des collectivités du Sahtu en vue d'appuyer et d'encourager la participation des bénéficiaires à l'expansion commerciale et aux possibilités d'emploi menant à l'autosuffisance économique. De plus, il a prodigué conseils, aide et encouragements aux entreprises et aux particuliers désireux d'obtenir un appui financier provenant de sources diverses.

6.3 Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de l'Emploi

Le bureau régional à Inuvik a continué de coordonner les activités liées à l'emploi dans la région visée par le règlement de la revendication du Sahtu, notamment :

- un programme d'activités intitulé *Healthy Children's Initiative* visant à promouvoir la santé des enfants et des programmes de services à la petite enfance dans toutes les collectivités du Sahtu;
- une activité destinée à promouvoir les traditions orales à Colville Lake;

- les contributions apportées à la mise sur pied de la bibliothèque à Norman Wells et à Tulita;
- les fonds pour engager un agent d'emploi communautaire à Deline, à Fort Good Hope et à Tulita;
- le programme de collaboration *Working Together* destiné à toutes les collectivités du Sahtu;
- les contrats conclus à Norman Wells, à Deline, à Fort Good Hope et à Tulita dans le cadre de la formation d'apprenti en cours d'emploi, intitulée *Apprenticeship Training on the Job*;
- les contrats conclus à Tulita dans le cadre du programme de formation en cours d'emploi, intitulé *Training on the Job*.

La Division de la culture, du patrimoine et des langues a poursuivi la recherche de photographies et de films de Bern Will Brown en plus de gérer l'accès public à cette collection et de veiller à sa préservation. La collection donne un aperçu documentaire de l'évolution historique de la région du Sahtu, et les images en mouvement qui y sont répertoriées ont été traitées. Des progrès importants sont enregistrés à l'égard de la vaste collection de photographies en noir et blanc. L'activité se poursuivra pendant plusieurs années.

De plus, cette division a prodigué à l'OTES et au CATS des conseils au sujet des répercussions que certaines activités d'aménagement territorial pourraient entraîner sur les lieux patrimoniaux. Les données sur ces lieux ont été intégrées à un système d'information géographique en vue de faciliter le travail.

6.4 Le ministère de la Justice

Le ministère de la Justice a inscrit au Bureau d'enregistrement des droits immobiliers des plans d'arpentage pour toutes les parcelles de terres municipales. Il a émis des certificats de titre pour toutes ces parcelles sauf neuf. Trente-sept plans d'arpentage de sites spécifiques ont été enregistrés et 23 certificats de titre ont été émis pour des sites spécifiques en réponse à des demandes. On a enregistré quelque 110 plans d'arpentage pour des parcelles de terres frontières visées par l'Entente, et 78 certificats de titre ont été émis, sur demande, pour des parcelles des terres visées par le règlement.

La direction des Services juridiques a continué de fournir l'aide juridique dont les ministères ont besoin pour mettre en œuvre l'Entente, ce qui englobe la prestation de conseils généraux sur la mise en œuvre et sur l'Entente relativement aux décisions du gouvernement dans plusieurs domaines, notamment les terres et les ressources. De plus, le ministère de la Justice a fourni une aide juridique en ce qui a trait à l'échange de terres à Canyon Creek, à la préparation d'autres documents liés aux intérêts du GTNO en matière de transport et aux discussions sur les modifications proposées à l'Entente en vue de préciser les conséquences juridiques de l'échange de terres.

6.5 Le ministère des Travaux publics et des Services

Pour respecter les dispositions de l'Entente portant sur les mesures économiques et pour se conformer aux politiques et procédures du GTNO sur l'adjudication préférentielle de contrats visant à maximiser les possibilités d'emploi et les occasions d'affaires à l'échelle locale, régionale et nordique, le ministère des Travaux publics et des Services a négocié un contrat avec Sahtu Contractors Ltd. Il s'agit d'un contrat exclusif de transport du gravier à Colville Lake, d'une valeur de 112 000 $.

Le contrat pluriannuel négocié avec Sahtu Petroleum Ltd. et adjugé en février 2000 demeure en vigueur puisqu'il ne porte que sur la première des trois étapes de la commercialisation du programme de produits pétroliers. Ce contrat consiste à assurer l'entretien préventif et la réparation des emplacements de stockage et de distribution de carburant en vrac à Tulita, à Deline et à Fort Good Hope.

6.6 Le ministère des Transports

Conformément à l'alinéa 19.1.5 de l'Entente, un accord sur l'échange de terres a été conclu avec la société foncière du district de Tulita en vue d'autoriser la construction d'un pont pour le chemin d'hiver. Des modifications à l'Entente sont en voie d'être mises au point afin de faciliter le processus de conclusion de tels accords à l'avenir. On n'a pas encore mis la dernière main aux modifications à apporter, car plusieurs nouvelles questions ont surgi au cours des discussions. On s'attend à ce que les travaux sur les modifications se poursuivent au cours de la prochaine période de référence.

6.7 Le ministère des Affaires municipales et communautaires

Le ministère des Affaires municipales et communautaires a versé au SSI des redevances trimestrielles sur les ressources. Il a aussi rédigé un formulaire sur l'allégement de taxes foncières des propriétaires de résidence, qui vise à aider les bénéficiaires à déposer une demande d'allégement de taxes municipales.

6.8 La Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest

Pour respecter les dispositions de l'Entente portant sur les mesures économiques et pour se conformer aux politiques et procédures du GTNO sur l'adjudication préférentielle de contrats, la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest a négocié, avec des entreprises du Sahtu, des contrats de réparation de maisons privées, de réparation de logements sociaux et de construction de quatre logements pour personnes âgées et de quatre logements pour personnes seules à Tulita. De plus, elle a négocié un contrat de construction et de location avec option d'achat de quatre logements pour personnes âgées à Fort Good Hope.

7 le gouvernement du canada

7.1 Les activités économiques et l'emploi

Développement des ressources humaines Canada (DRHC)

Le chapitre 12 de l'Entente énonce les obligations que le gouvernement du Canada doit remplir pour atteindre les objectifs des activités de développement économique entreprises dans la région visée par le règlement de la revendication du Sahtu. Les sous-alinéas 12.1.2c) et d) traitent tout particulièrement des possibilités d'emploi et de formation qui sont offertes aux bénéficiaires.

Le SSI est l'un des signataires de la SDRHA, entente de contribution quinquennale qui a été signée en avril 1999 et qui demeurera en vigueur jusqu'en 2004. La SDRHA finance les activités de formation professionnelle pour les Autochtones habitant la région visée par le règlement. Elle prévoit également l'affectation de fonds à des programmes de soins pour enfants en vue d'offrir davantage de services aux enfants dont les parents vivent dans la région visée par le règlement et occupent un emploi ou poursuivent des études.

La SDRHA permet au Sahtu d'offrir à ses résidants un éventail complet de services au choix grâce à l'intégration de plusieurs programmes destinés aux Autochtones, y compris les programmes et les services relatifs au marché du travail, le perfectionnement des capacités, un volet consacré aux Autochtones vivant en milieu urbain, des programmes destinés aux jeunes et aux personnes handicapées et des programmes de soins pour enfants. Le financement annuel s'élève à 882 562 $.

Développement des ressources humaines Canada (DRHC) est tenu d'appuyer l'Entente et les aspirations à l'autonomie gouvernementale des résidants du Sahtu par l'entremise de ses programmes actuels et de la SDRHA. Il doit aussi poursuivre les discussions avec les résidants du Sahtu au sujet des activités entreprises en vertu de la Stratégie. Les employés de DRHC qui œuvrent dans les Territoires du Nord-Ouest communiquent régulièrement avec les agents de la SDRHA en vue de discuter de questions opérationnelles, de clarifier et de définir différentes clauses de la Stratégie et de fournir des conseils sur la mise en œuvre de divers aspects de l'Entente. Un bureau du Centre des ressources humaines du Canada, situé à Inuvik, fournit aux employeurs et aux chercheurs d'emploi des renseignements sur les programmes et les services offerts par DRHC et par le Centre des ressources humaines du Canada.

Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC)

Voici le financement qu'ont reçu les collectivités du Sahtu et le SSI en vue d'encourager l'économie traditionnelle et de stimuler la création d'emplois.

La Première nation Behdzi Ahda

- 15 000 $ pour les activités de développement économique menées au sein de la collectivité grâce à un soutien communautaire;
- 75 000 $ pour les activités de développement économique menées au sein de la collectivité en vue de contribuer aux coûts des matériaux et aux travaux de construction d'une coopérative de vente au détail;
- 60 800 $, prélevés du Programme de négociation de l'accès aux ressources, en vue de négocier les ententes sur les concessions, les avantages et les droits de surface.

La collectivité de Deline

- 63 191 $ pour les activités de développement économique menées au sein de la collectivité.

La société foncière de Deline

- 18 000 $ pour les activités menées dans le cadre du Programme régional de débouchés en vue d'élaborer une stratégie sur les ressources humaines relative à la technologie dans le delta du Mackenzie.

La collectivité de Fort Good Hope

- 53 716 $ pour les activités de développement économique menées au sein de la collectivité.

Le Conseil des Dénés du Sahtu

- 30 000 $ pour les activités menées dans le cadre du Programme régional de débouchés en vue d'effectuer de la recherche et d'examiner la possibilité de créer, au sein des collectivités dirigées par le Conseil des Dénés du Sahtu, un réseau de services en matière de gouvernance des Premières nations.

La collectivité dénée de Tulita

- 36 727 $ pour les activités de développement économique menées au sein de la collectivité.

Industrie Canada

Grâce au Metis-Dene Development Fund Ltd., Industrie Canada a continué d'offrir son programme Entreprise autochtone Canada dans la région visée par le règlement de la revendication du Sahtu. Le programme est ouvert à quiconque est d'ascendance autochtone. Ses priorités stratégiques sont la jeunesse, le tourisme, l'innovation et l'expansion du marché.

L'Office national de l'énergie (ONE)

Le chapitre 24 de l'Entente confère à l'ONE des responsabilités particulières concernant l'expropriation de terres visées par l'Entente lorsque l'établissement d'une convention d'emprise pour des aménagements de pipelines ou des lignes de transport d'électricité se révèle nécessaire et convient à la population. Jusqu'à ce jour, l'ONE n'a pas eu à intervenir à ce chapitre.

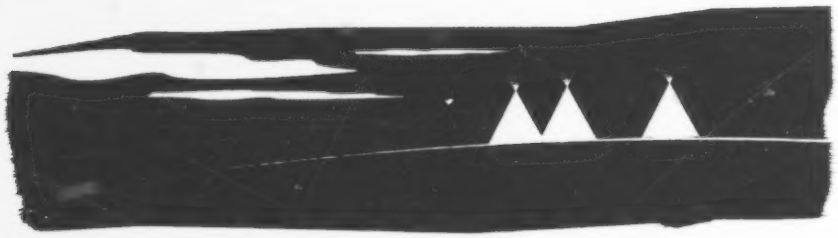

Au cours de l'année, le personnel de l'ONE a participé, sur une base volontaire, à diverses activités visant à faciliter la mise en œuvre de l'Entente. Il a pris part à l'étude de la demande de renouvellement (2000) d'un permis d'utilisation des eaux que l'Imperial Oil Resources Limited a présentée au Comité consultatif technique de l'OTES. Lorsqu'il était approprié de le faire, le personnel fournissait à l'OTES de l'information et des explications techniques à propos de diverses activités de forage et de travaux géologiques et géophysiques. Le personnel a aussi effectué devant l'OTES une présentation technique sur l'évaluation des lieux contaminés.

L'ONE a continué d'appuyer la mise en œuvre de la *LGRVM*. En décembre, l'ONE et l'OEREVM ont signé un protocole d'entente définissant un cadre au sein duquel chaque partie peut exercer ses pouvoirs respectifs en matière d'évaluation des répercussions environnementales. Sur un plan géographique plus général, les différents organismes responsables de l'évaluation et de la réglementation de l'aménagement énergétique dans les Territoires du Nord-Ouest ont publié, en mars, un document intitulé *Conseils sur la préparation d'une trousse d'information préliminaire pour un projet gazier dans les Territoires du Nord-Ouest*. Ce document facilite l'obtention de renseignements visant à aider ces organismes à évaluer en temps utile les différentes façons d'établir un processus d'examen coordonné à l'égard de l'extraction du gaz et des propositions sur les pipelines. L'OTES, l'Office gwich'in des terres et des eaux, l'OEREVM et l'ONE comptaient parmi les parties à cette entente.

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) a continué de faire connaître les offres de soumission des marchés publics en diffusant les occasions d'affaires sur le service électronique d'appels d'offres gouvernemental et en informant tous les groupes requérants de la possibilité d'assurer la prestation de biens et services (y compris dans le domaine de la construction) dans la région visée par le règlement de la revendication du Sahtu. L'Entente stipule que les groupes requérants doivent être tenus informés chaque fois que TPSGC offre un projet de marché qui se rapporte à une ou plusieurs des ententes sur les revendications territoriales globales.

Au cours de l'année, TPSGC a fourni sur demande de l'aide et de l'information sur le processus des marchés en plus de donner des renseignements sur des marchés spécifiques. De plus, il recommandait que les demandes de propositions comportent des critères d'évaluation lorsqu'une telle pratique se révélait efficace et permettait d'assurer une saine gestion des marchés, maximisant ainsi les avantages socioéconomiques pour les groupes requérants.

7.2 La gestion de l'environnement et des ressources fauniques

Le Service canadien de la faune (SCF)

Depuis la mise en œuvre de l'Entente, l'exercice financier 2000–2001 s'est probablement révélé la meilleure année pour le SCF aux points de vue de la gestion des ressources renouvelables et du fonctionnement du CRRS. On a mené à bien plusieurs activités sur la faune et les pêches et on a rédigé un certain nombre de rapports. Le CRRS a continué d'axer ses activités sur une approche communautaire, tandis que les conseils des ressources renouvelables communautaires ont joué un rôle de premier plan dans le fonctionnement du CRRS et dans la détermination de l'orientation de la gestion.

L'Étude sur les récoltes d'animaux sauvages dans la région visée par le règlement

Le SCF, qui est membre du groupe de travail chargé de l'Étude sur les récoltes d'animaux sauvages dans la région visée par le règlement, a contribué à la conception et à la mise en œuvre continue de cette étude.

La récolte des oiseaux migrateurs considérés comme gibier

Le SCF peut informer le CRRS, conseil auquel il siège, de toute modification qui est apportée à la réglementation sur les oiseaux migrateurs et qui est susceptible d'intéresser les Dénés et Métis du Sahtu. Il présente aussi au CRRS des statistiques sur la récolte annuelle des oiseaux migrateurs, que lui fournissent son personnel et l'United States Fish and Wildlife Service. Le CRRS n'a pas abordé la question de l'établissement d'une récolte totale permise pour les oiseaux migrateurs; on s'attend toutefois à ce que l'Étude sur les récoltes d'animaux sauvages dans la région visée par le règlement donne des renseignements, que le CRRS pourrait utiliser à cette fin.

La gestion des espèces migratrices

Grâce à sa participation aux différents comités du Conseil des voies migratoires, au Plan nord-américain de gestion de la sauvagine et à d'autres mesures internationales, le SCF collabore étroitement à la gestion des oiseaux migrateurs qui franchissent les frontières internationales. Le CRRS est régulièrement tenu au fait des questions découlant de ces activités internationales, susceptibles d'intéresser les Dénés et Métis du Sahtu.

Le SCF est membre du groupe de travail fondé dans le cadre du Projet conjoint sur les oies de l'Arctique. Ce groupe est chargé d'étudier le problème de la surpopulation des oies des neiges dans l'Arctique, notamment dans l'Arctique central. Les Dénés et Métis du Sahtu chassent dans l'Ouest de l'Arctique, région où les oies des neiges semblent moins nombreuses. Toutefois, on communique au CRRS les faits nouveaux dans ce dossier. Le Projet conjoint sur les oies de l'Arctique est un organisme de coopération Canada–États-Unis chargé de coordonner la gestion et la recherche relatives aux oies dans les deux pays.

Le CRRS a été informé de la réglementation fédérale sur la grenaille non toxique, qui est entrée pleinement en vigueur en septembre. Des dépliants ont été distribués dans les collectivités du Nord, et l'information a aussi été diffusée dans les médias.

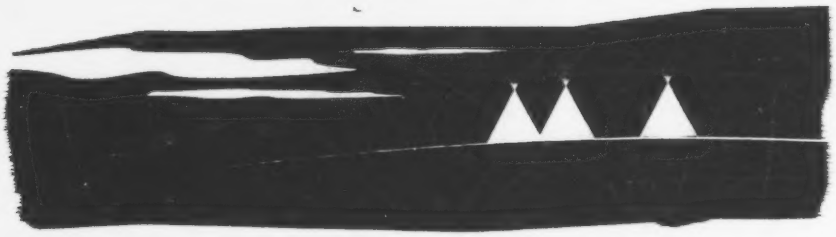

Le CRRS est conscient des progrès réalisés dans le dossier du piégeage du faucon pèlerin, qui met en cause les États-Unis. Il a été invité à soumettre des commentaires sur ce dossier et sur la position du Canada en s'adressant au directeur général du SCF.

Les mesures législatives sur les espèces menacées

Signataire de la Convention sur la biodiversité et d'autres mesures de conservation internationales, le Canada est tenu de prendre des mesures qui garantissent la viabilité de toutes les espèces fauniques sur son territoire. C'est pourquoi il a eu recours aux services du SCF pour préparer un projet de loi sur les espèces menacées, qu'une commission parlementaire est à étudier. Le CRRS a contribué au processus de consultations en participant aux discussions régulières, aux ateliers et aux réunions.

L'Évaluation des répercussions environnementales dans la vallée du Mackenzie

Le SCF a fourni à l'OTES des conseils au sujet de l'évaluation environnementale des activités d'exploitation menées dans la région visée par le règlement de la revendication du Sahtu. En outre, il a donné des conseils à l'OEREVM et a émis des commentaires sur plusieurs questions liées aux procédures et à l'environnement.

Pêches et Océans Canada (P&O)

P&O a continué d'appuyer l'œuvre du CRRS, notamment en ce qui a trait à ses fonctions en matière de gestion de la faune dans la région visée par le règlement et à la réalisation, pour la quatrième année, de l'Étude sur les récoltes d'animaux sauvages dans la région visée par le règlement. Voici les activités que P&O a parrainées dans la région visée par le règlement :

- l'échantillonnage de lottes à Fort Good Hope en vue de détecter la présence possible de mercure et d'organochlorés;
- l'étude par télémétrie de l'omble à tête plate.

En ce qui a trait aux pêches, le point saillant de l'année 2000–2001 a été la mise au point d'un mécanisme de gestion des ressources piscicoles partagées, qui a été rendu possible grâce au parachèvement du Plan de gestion intégrée de la pêche à l'inconnu dans le cours inférieur du fleuve Mackenzie. Ce plan a été élaboré en collaboration avec les Inuvialuit et les Gwich'in.

À partir du 1er juin jusque dans les environs du 10 octobre 2000, la Garde côtière canadienne a assuré la prestation du Service des aides à la navigation sur le fleuve Mackenzie dans la région visée par le règlement de la revendication du Sahtu. Pour ce qui est des responsabilités de la Garde côtière canadienne en matière d'administration des terres, le SSI a reçu cinq demandes pour des réserves (points de débarquement), qui étaient encore en suspens à la fin de l'année.

7.3 Le patrimoine

Le patrimoine canadien

Le chapitre 17 de l'Entente prévoit la préparation de documents publics portant sur les zones protégées ainsi que sur les ressources, les installations et les activités patrimoniales en vue de faire connaître la culture et l'histoire des Dénés et Métis du Sahtu.

En consultation avec les Dénés du Sahtu, une cérémonie a été organisée en mars pour célébrer le retrait provisoire du mont Grizzly Bear et des collines Scented Grass, activité parrainée par Parcs Canada.

Parcs Canada, les Dénés du Sahtu, le GTNO et AINC ont participé au groupe de travail sur la SZP concernant le parc historique national de Sahyoue/Edacho, dans les Territoires du Nord-Ouest. Grâce au concours de la collectivité et des sages de Deline, le groupe de travail a préparé une déclaration d'intégrité commémorative ainsi qu'un plan de conservation et de préservation pour le parc historique national de Sahyoue/Edacho. Ces documents font ressortir les valeurs et les ressources importantes de ce site aussi bien que les éléments à prendre en considération pour assurer sa gestion et sa préservation. Conformément aux politiques de Parcs Canada sur l'adjudication préférentielle de contrats, des entreprises du Sahtu se sont vu offrir des contrats de recherche et de consultation pour la déclaration d'intégrité commémorative et pour le plan de conservation et de préservation. Le rapatriement des artefacts et des documents du Sahtu a été considéré comme un but à long terme dans le cadre de la déclaration d'intégrité et du plan de conservation et de préservation.

Dans le cadre de la SZP en vigueur dans les Territoires du Nord-Ouest, les terres réservées au parc historique national de Sahyoue/Edacho ont été soustraites en février pour une période de cinq ans en vertu du décret C.P. 2001-204. Parcs Canada a été l'organisme promoteur de ce retrait de terres provisoire, et l'on profitera de cette période pour effectuer l'évaluation des ressources économiques, culturelles et écologiques.

7.4 La gestion des terres et des eaux

Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC)

L'environnement

Le bureau régional d'AINC dans les Territoires du Nord-Ouest a continué de coordonner les services techniques fournis dans le cadre des évaluations environnementales réalisées par l'OEREVM. AINC n'a jamais cessé de gérer les actions que chaque ministère fédéral responsable a entreprises pour répondre aux constatations de l'OEREVM lors des évaluations environnementales.

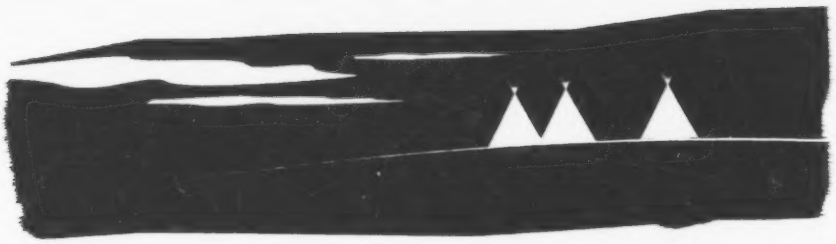

Les ressources en sable et en gravier

Le bureau régional d'AINC dans les Territoires du Nord-Ouest a rédigé des rapports trimestriels portant sur les redevances prélevées dans les carrières de la vallée du Mackenzie. Aucune modification du régime de redevances dans les carrières n'est envisagée.

Les déchets dangereux

Étant donné que des feux de forêt faisaient rage près de la mine Terra et de ses mines satellites, quatre transformateurs contenant des biphényles polychlorés (BPC) ont été retirés des colonnes d'alimentation, rangés dans des conteneurs et mis à l'abri. Les coûts liés à ce travail s'élèvent à environ 25 000 $.

L'aménagement territorial

Le bureau régional d'AINC dans les Territoires du Nord-Ouest a continué de fournir une aide et une expertise techniques au personnel du CATS. Il a participé à des réunions publiques et informelles en plus d'émettre des commentaires sur les procédures et les rapports émanant du CATS. Tant et aussi longtemps qu'il n'aura pas mené à bien la rédaction du plan d'aménagement territorial préliminaire, le CATS continuera de bénéficier de l'aide d'AINC.

L'utilisation des terres et des eaux

Le bureau de district du Mackenzie Nord a perpétué son travail de collaboration avec l'OTES dans divers domaines, notamment la formulation de recommandations sur les conditions à respecter au moment de présenter une demande de permis d'exploitation des terres et des eaux et la prestation de services d'inspection pour l'OTES en vue de garantir le respect des conditions liées aux autorisations accordées. La Division de l'administration des terres a présenté à l'OTES des rapports mensuels sur toutes les activités qui ont été réalisées dans la région visée par le règlement de la revendication du Sahtu et qui ont été enregistrées dans le système d'information sur la gestion des terres. On a procédé de façon continue à l'examen et à l'approbation de plans d'arpentage des parcelles de terres situées dans la région visée par le règlement.

Ressources naturelles Canada

L'arpentage des terres

Ressources naturelles Canada assume la responsabilité d'arpenter les limites des terres du Sahtu conformément au projet 19-5 du Plan de mise en œuvre de l'Entente. Il s'emploie aussi à préparer les plans d'arpentage, qu'il remet ensuite au Bureau d'enregistrement des droits immobiliers. Entre 1994 et le 31 mars 2001, voici les activités d'arpentage qui ont été réalisées :

- Sous-annexe I : terres du Sahtu, à l'exclusion des minéraux
  112 des 173 parcelles (soit 65 %);
- Sous-annexe II : terres du Sahtu, à l'exclusion des minéraux
  aucune des neuf parcelles;
- Sous-annexe III : terres du Sahtu, y compris les minéraux
  37 des 39 parcelles (soit 95 %);
- Sous-annexe IV : sites spécifiques
  41 des 41 parcelles (soit 100 %);
- Sous-annexe XVI : terres municipales non arpentées du Sahtu (cinq collectivités)
  travail terminé (soit 100 %).

L'Agence canadienne d'évaluation environnementale

L'Agence canadienne d'évaluation environnementale a continué de coopérer avec AINC en vue de préciser les liens qu'il existe entre la *LGRVM* et la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*.

7.5 L'Agence des douanes et du revenu du Canada

Aux termes de l'Entente, l'Agence des douanes et du revenu du Canada (anciennement Revenu Canada) doit véhiculer des renseignements généraux sur les conséquences fiscales auxquelles les sociétés de gestion des indemnités sont exposées et préparer un document d'information à ce sujet. On a mis la dernière main à un document préliminaire concernant des sociétés de gestion des indemnités et des questions fiscales connexes, qui a été transmis au SSI au cours de l'exercice financier précédent. Aucune réaction à ce rapport n'a été émise jusqu'à maintenant.

7.6 Les autres activités de mise en œuvre

Le Programme de surveillance des effets cumulatifs (PSEC)

Bien que le Programme de surveillance des effets cumulatifs (PSEC) soit en grande partie suspendu en raison d'une lacune au point de vue du financement, le groupe de travail qui veille à sa réalisation a pris de l'expansion de manière à englober désormais tous les organismes autochtones dans les Territoires du Nord-Ouest. Chaque organisme a décidé s'il préférait siéger à titre de membre ou à titre d'observateur. Les membres du groupe de travail du PSEC se sont réunis une fois afin d'évaluer un plan préliminaire pour 2000–2001. En mars, la société foncière du district de Deline s'est retirée du groupe de travail, alléguant un manque de capacité et des préoccupations à l'égard des retards dans l'élaboration du programme.

Le groupe de travail du PSEC a déterminé des composantes de l'écosystème devant être surveillées en priorité, a appuyé une étude de l'information recueillie sur ces composantes et en a assuré le suivi. Un financement minime a été versé afin de mettre sur pied un atelier sur la gestion de l'information assorti au cadre d'évaluation et de gestion des effets cumulatifs. Ce financement a également servi à lancer un projet sur les relations entre la collectivité et les terres dans la région visée par le règlement avec les

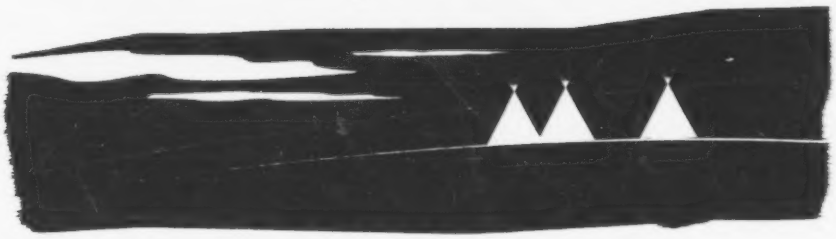

Gwich'in. AINC a remis au groupe de travail des documents sur la mise en œuvre du PSEC et sur la préparation d'un cadre de référence pour l'évaluation environnementale.

La Stratégie sur les zones protégées (SZP)

Le comité consultatif de la mise en œuvre de la SZP a été créé en septembre 2000. Il compte des représentants de chacun des organismes autochtones régionaux, y compris le SSI, l'industrie, les organisations environnementales non gouvernementales, le gouvernement du Canada et le GTNO. AINC a appuyé l'idée de créer un secrétariat pour la SZP, en partenariat avec le MRFDE.

En février 2000, le parc historique national de Sahyoue/Edacho a été la première zone à bénéficier d'une protection provisoire. Un groupe de travail formé de représentants de la société foncière de Deline, du Conseil des ressources renouvelables de Deline, de Parcs Canada, du MRFDE et d'AINC a été mis sur pied en octobre afin de planifier et de guider les prochaines évaluations et consultations liées au statut de zone protégée qui a été proposé pour cette région.

Les paiements prévus par les traités

Le bureau régional d'AINC dans les Territoires du Nord-Ouest a rencontré chacune des collectivités du Sahtu à Fort Good Hope, à Colville Lake, à Deline et à Tulita et a effectué les paiements annuels prévus par les traités.

L'autonomie gouvernementale

On a poursuivi les négociations sur les ententes auxiliaires provisoires qui devaient faire partie de l'Entente de principe d'autonomie gouvernementale pour le district de Deline.

7.7 La gestion fédérale des activités de mise en œuvre

La Direction générale de la mise en œuvre (DGMO) a pour mandat :

- de vérifier le respect des obligations fédérales telles qu'elles sont énoncées dans l'Entente;
- d'entrer en communication avec le GTNO, le SSI et les organismes de mise en œuvre en vue de traiter des questions relatives aux obligations énoncées dans l'Entente;
- d'assurer la liaison avec les autres ministères fédéraux afin de mettre à jour le Système des obligations liées aux revendications territoriales, qui fait le point sur les activités fédérales issues de l'Entente;
- de coordonner la préparation du Rapport annuel 1999–2000;
- de participer au Comité de mise en œuvre tripartite;
- de gérer les accords de financement en collaboration avec les organismes de mise en œuvre créés dans le cadre de l'Entente;
- de procéder à la nomination (ministérielle ou par décret) des membres aux organismes de mise en œuvre.

Au terme de sa première année en tant que gestionnaire financière, la DGMO a administré de façon efficace les fonds versés aux organismes de mise en œuvre par l'intermédiaire d'une entente de paiement de transfert souple.

L'Examen général quinquennal du Plan de mise en œuvre de l'Entente a été mené à terme, publié et déposé devant un comité directeur fédéral, c'est-à-dire un comité interministériel regroupant des sous-ministres adjoints qui proviennent de ministères et d'organismes fédéraux engagés dans les revendications territoriales et dans les accords sur l'autonomie gouvernementale.

La DGMO a continué de superviser le processus de nomination (ministérielle ou par décret) des membres aux organismes de mise en œuvre. Deux membres et deux membres suppléants ont été nommés au CRRS; sept membres se sont vu renouveler leur mandat au Conseil d'arbitrage; un membre a été nommé à l'OEREVM.

En janvier 2001, la DGMO a organisé un atelier interministériel fédéral de deux jours, qui a remporté un franc succès. Les ministères et organismes engagés dans la mise en œuvre des ententes sur les revendications territoriales ont participé à cet atelier, qui a comporté des discussions sur les préoccupations et les défis suscités par la responsabilité de s'acquitter de ses obligations.

Les organismes suivants ont reçu du financement au cours de l'exercice 2000–2001 :

Organismes	Somme reçue $
Sahtu Secretariat Incorporated	
· Fonds consacrés aux activités de mise en œuvre	255 619
· Conseils de ressources renouvelables	190 817
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest	336 303
Conseil des ressources renouvelables du Sahtu	
· Fonds consacrés aux activités de mise en œuvre	950 000
· Étude sur les récoltes d'animaux sauvages dans la région visée par le règlement	237 955
Conseil d'arbitrage	47 102
Conseil d'aménagement territorial du Sahtu	981 177
Office des terres et des eaux du Sahtu	661 614
Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie	1 125 425

annexe a1

Membres des organismes de mise en œuvre (en date du 31 mars 2001)

Conseil d'arbitrage

Nigel Bankes	président
Anton M.S. Melnyk	vice-président
Larry Chartrand	
James H. Davis	
Deborah Hanly	
Robert A. Kasting	
Francis Price	

Conseil des ressources renouvelables du Sahtu (CRRS)

Winter Lennie	président
Russell Hall	
George Barnaby	
Danny Gaudet	
Paul Latour	
Ruby L. McDonald	
Celina Stroeder	

Membres suppléants

Keith Hickling
Lucy Jackson
Leonard Kenny
Archie Lennie, père
Norman Simmons
Fred Taptuna

Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie (OEREVM)

Gordon Lennie	président
Danny Bayha	
Dennis Bevington	
Bertha Rabesca	
Charlie Snowshoe	
Gordon Wray	

Office des terres et des eaux du Sahtu (OTES)

Larry Wallace	président
George Barnaby	
Walter Bayha	
Violet Doolittle	
Derrick Muyres	

Conseil d'aménagement territorial du Sahtu (CATS)

Wilbert Kochon	président par intérim
Barry Harley	
Clarence Campbell	

Sites Web

Office des terres et des eaux du Sahtu (OTES)
www.slwb.com

Conseil d'aménagement territorial du Sahtu (CATS)
www.sahtulanduseplan.com

Conseil des ressources renouvelables du Sahtu (CRRS)
www.srrb.nt.ca

Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie (OEREVM)
www.mveirb.nt.ca

Direction générale de la mise en œuvre (DGMO) d'Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC)
www.ainc-inac.gc.ca/ps/clm/impb_f.html

Ministère des Affaires autochtones du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO)
www.maa.gov.nt.ca

annexe a2

Carte de la région visée par le règlement de la revendication du Sahtu

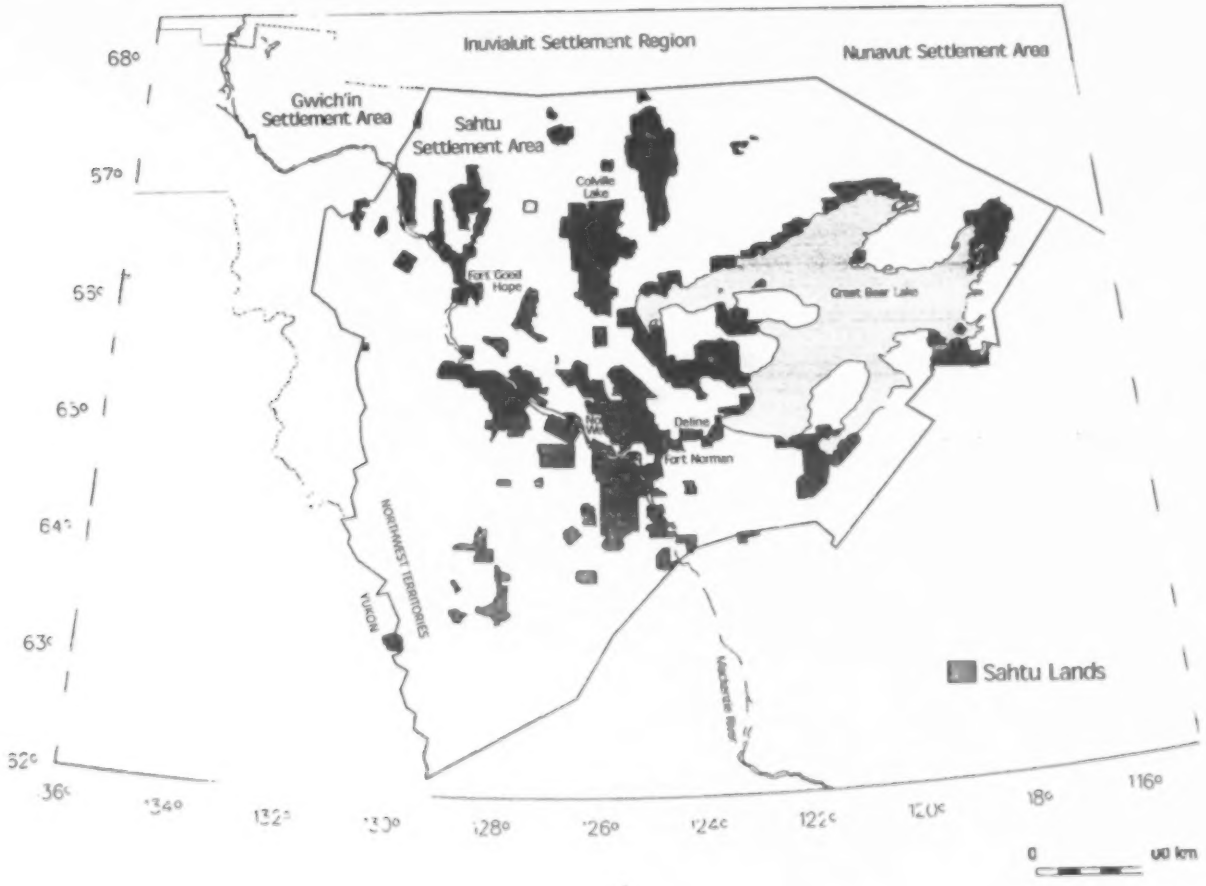

Calendrier des paiements de transfert de capitaux, de 1994 à 2000

Date	Calendrier des paiements $	Remboursement des prêts $	Somme totale versée au SSI $
le 23 septembre 1994	9 000 000	0	9 000 000
le 6 septembre 1994	3 853 940	−533 903	3 320 037
le 6 septembre 1995	5 780 911	−800 854	4 980 057
le 6 septembre 1996	7 707 881	−1 067 805	6 640 076
le 6 septembre 1997	9 634 851	−1 334 757	8 300 094
le 6 septembre 1998	9 634 851	−1 334 757	8 300 094
le 6 septembre 1999	9 634 851	−1 334 757	8 300 094
le 6 septembre 2000	**9 634 851**	**−1 334 757**	**8 300 094**
Total	64 882 136	−7 741 590	57 140 546

annexe a4

Paiements versés pour les activités de mise en œuvre, de 1994-1995 à 2000-2001

Exercice financier	Paiements versés $
1994-1995	688 458
1995-1996	1 205 791
1996-1997	1 622 443
1997-1998	1 970 533
1998-1999	2 869 978
1999-2000	3 168 335
2000-2001	3 660 641
Total	15 186 179

Nota : Ces sommes comprennent des paiements versés au Sahtu Secretariat Incorporated, au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et aux organismes de mise en œuvre.

Part des redevances sur les ressources naturelles versée par le gouvernement en vertu du paragraphe 10.1 de l'Entente, de 1993 à 2000

Exercice financier	Somme versée $
1993	123 221
1994	198 041
1995	204 357
1996	278 782
1997	244 261
1998	211 263
1999	221 972
2000	**344 224**
Total	1 826 121

annexe a6

Taxes foncières versées au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, de 1994 à 2000

Exercice financier	Taxes foncières versées $
1994 et 1995 (deux années payées en une seule)	8 666
1996	9 739
1997	9 544
1998	9 562
1999	9 623
2000	18 945
Total	66 079